



Engagement Royal et adhésion nationale

Pour un Maroc allant de l'avant

Pour un Maroc relevant les plus nobles défis et challenges

Lire Spécial 22^{ème} anniversaire de la Fête du Trône

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9378

Vendredi 30 Juillet 2021

Edifiant tour d'horizon de Driss Lachgar au Forum de la MAP

L'USFP s'inscrit en faux contre l'idée véhiculée par certains qui prétendent que le nouveau quotient électoral favorise la balkanisation du champ politique

Entretien Docteur Tayeb Hamdi
Quoi que l'on fasse, il y aura une augmentation des cas Covid dans les jours à venir



Page 4

Joey Hood : Il n'y a pas de changement dans la politique US sur le Sahara comparée avec la précédente Administration



Page 5

Un titre amplement mérité pour le Wydad



Page 31



Pages 2-3

Edifiant tour d'horizon du Premier secrétaire de l'USFP au Forum de la MAP

Driss Lachguar : L'USFP s'inscrit en faux contre l'idée véhiculée par certains qui prétendent que le nouveau quotient électoral favorise la balkanisation du champ politique



L'USFP reste ouvert à la gauche, aux partis du mouvement national, ainsi qu'aux vrais libéraux attachés aux principes de liberté, d'égalité et de démocratie.

Le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar, a été l'invité, jeudi, du Forum de la MAP qui s'est tenu sous le thème «L'USFP, quels préparatifs pour les échéances de 2021». Cette rencontre a été l'occasion d'échanger sur les différentes questions politiques et partisanes d'actualité à l'horizon de la tenue des élections.

Lors de cette rencontre, qui a eu lieu au siège de la MAP à Rabat, le Premier secrétaire a tout d'abord livré une analyse pertinente sur la gestion de la pandémie dans notre pays et ses répercussions économiques et sociales, soulignant au passage les efforts énormes consentis par l'Etat pour faire face à cette crise sanitaire sans précédent. Il a notamment tenu à rappeler que «c'est grâce à la clairvoyance de S.M le Roi et à sa vision proactive que le Royaume a pris une série de mesures préventives et proactives pour contenir la propagation de l'épidémie».

Abordant l'apport de l'USFP en matière de lutte contre la pandémie, le dirigeant socialiste a in-

diqué que le parti a tenu à y participer activement, que ce soit à travers le Groupe socialiste à la Chambre des représentants ou à travers des suggestions et propositions à son président. Il a également précisé qu'il a, lui-même, publié une plateforme où il évoque notamment les difficultés auxquelles le pays sera confronté dans l'ère post-pandémie. A cet égard, Driss Lachguar a tiré la sonnette d'alarme en ce qui concerne le ralentissement de l'économie nationale et une éventuelle diminution dans le recrutement de la main-d'œuvre marocaine. «Nous devons travailler sur une approche qui nous permettra d'assurer la paix sociale entre toutes les composantes de la société pour réussir dans notre lutte contre la pandémie », a-t-il déclaré. Et de poursuivre : «Nous considérons qu'il faut également ouvrir un dialogue avec les syndicats et les impliquer dans les décisions et les actions qui seront prises afin de pouvoir concrétiser la paix sociale».

Concernant les ambitions de l'USFP pour les prochaines

échéances électorales, Driss Lachguar a notamment expliqué que «chaque parti qui n'a pas d'ambition doit se retirer complètement de la course et tout parti qui prétend pratiquer la politique doit également se retirer s'il s'avère que son programme électoral n'inclut pas l'accès à la participation à la gestion de la chose publique». «Par conséquent, explique le Premier secrétaire, notre ambition est plus grande que de viser le haut du podium». Il a, dans ce sens, rappelé que «tous les Ittihadis ont exprimé leur optimisme quant à l'avenir de leur parti».

Il a, par ailleurs, affirmé que l'USFP abordera les prochaines échéances en front uni et fort, soulignant que devant une situation complexe, il y a également les attentes et les besoins urgents des citoyens. Il a, dans ce sens, souligné que «l'important pour un parti, c'est d'être toujours présent au sein de la société et de ses organisations et non le nombre de sièges remportés».

Le leader ittihadî a également mis l'accent sur le dynamisme

que l'USFP connaît à tous les niveaux national, régional et local, soulignant que les Itihadis travaillent d'arrache-pied pour gagner le pari des prochaines échéances électorales, en vue de mettre en œuvre un modèle de développement répondant aux aspirations de la population au niveau local et régional. Il a à cet égard affirmé que «compte tenu des efforts consentis, l'USFP mérite amplement d'être parmi les trois premiers partis à l'issue des prochaines élections». Parce que, selon lui, «seuls le travail sérieux, la persévérance, en plus du choix de l'électeur le jour du scrutin détermineront les partis qui seront représentés au sein de la Chambre des représentants». «Nous avons conclu que la structure organisationnelle du parti est prête pour les prochaines échéances et que nous pouvons participer aux élections à partir de demain avec des candidats de premier plan».

Evoquant le programme électoral de l'USFP, le Premier secrétaire a précisé que «l'USFP a toujours fait de la dimension sociale un axe fondamental de son action politique et a toujours estimé que la mise en place d'une protection sociale totale pour les Marocains était un objectif à atteindre à long terme, étant donné le manque de ressources et de moyens». «La crise sanitaire, poursuit-il, a poussé les leaders politiques à revoir leurs modèles de société et à se rendre compte de la nécessité de mettre en place une protection sociale pour tous les citoyens alors même que certaines formations politiques appelaient au désengagement de l'Etat et à la privatisation des secteurs sociaux de l'éducation et de la santé et à la réduction de l'intervention de l'Etat dans ces secteurs». Le dirigeant itihadi a tenu également à rappeler que «le programme de l'USFP repose sur le référentiel social-démocrate, les résolutions des congrès et les documents de référence, en plus de son mé-



La structure organisationnelle du parti est fin prête pour les prochaines échéances

morandum sur le nouveau modèle de développement, ainsi que celui sur la réforme fiscale», a-t-il ajouté, affirmant que ce programme plaide pour un modèle économique alternatif et un système culturel moderniste.

Par ailleurs, Driss Lachgar a affirmé qu'il y a un consensus sur plus de 70 circonscriptions électorales locales et que le bureau politique du parti tiendra des réunions la semaine prochaine pour les dévoiler, soulignant que la Commission chargée de l'élaboration du programme électoral du parti tiendra également la semaine prochaine, une réunion avec le Bureau politique afin d'approuver ce programme.

Répondant à une question concernant le gouvernement d'union nationale, Driss Lachgar a souligné que son appel à la constitution d'un tel gouvernement intervenait dans un contexte marqué par la propagation du coronavirus. «Ma proposition concernant la constitution d'un gouvernement d'union nationale n'était pas une fin en soi, mais elle était juste un moyen parmi d'autres de renforcer notre immunité et notre capacité à faire face à la pandémie», a-t-il expliqué. «J'ai proposé une idée qui vise le

long terme dans le cas où les choses deviendraient compliquées ou s'il s'avérait qu'il est plus difficile de faire face à la pandémie. A ce moment, on pourrait former un gouvernement d'union nationale. Je l'ai donc proposé pour l'avenir et non pas pour l'appliquer hic et nunc», a tenu à clarifier le dirigeant du parti de la Rose.

Et d'ajouter : «Mais aujourd'hui, comme dans de nombreux pays, j'estime que nous sommes capables d'organiser les élections sans aucun problème».

Evoquant la question de la réunification de la famille de gauche, le leader de l'USFP a rappelé qu'il a toujours tenu à travailler dessus mais s'est malheureusement retrouvé à maintes reprises face à des situations confuses. «En tant que premier parti de la gauche, nous avons déployé de grands efforts et nous sommes allés au-delà de notre amour-propre pour discuter en toute modestie avec les autres partis de la gauche mais nos initiatives n'ont jamais pu aboutir», a-t-il martelé. Il a néanmoins indiqué que «le parti reste ouvert à la gauche, aux partis du mouvement national, ainsi qu'aux vrais libéraux attachés aux principes de liberté, d'égalité et de démocratie».

S'agissant du débat suscité par les lois électorales et notamment le mode de scrutin et du quotient électoral, Driss Lachgar a réfuté l'idée véhiculée par ceux qui s'opposaient au quotient électoral adopté par le Parlement et validé par la Cour constitutionnelle sous prétexte qu'il conduit à la balkanisation du champ politique, passant en revue certaines réformes que le système électoral a connues, notamment la substitution de la liste nationale par une liste régionale afin de renforcer la présence des femmes, «qui constituent la moitié de la société», dans les Conseils élus.

«La réforme du système électoral ne réside pas dans le seuil et le quotient électoral mais concerne des réformes substantielles, dont l'ultime dessein est d'encourager la participa-

tion politique et de lutter contre la désaffection électorale», a-t-il précisé.

En revanche, le Premier secrétaire de l'USFP a relevé que «certaines réformes ne se sont pas concrétisées comme celle portant sur les lois relatives aux élections des salariés et employés, ainsi que celle liée aux lois des Chambres professionnelles et au mode de scrutin».

Il a dans ce sens assuré que chaque nation a ses propres lois et son propre système électoral, ajoutant que l'USFP s'est inscrit en faux contre l'idée véhiculée par certains qui prétendent que le nouveau quotient électoral favoriserait la balkanisation du champ politique.

Il a considéré que le nombre de sièges à pourvoir devrait être partagé en fonction du nombre de voix re-



L'USFP a toujours fait de la dimension sociale un axe fondamental de son action politique

cueillies, afin de consacrer le pluralisme et la justice électorale, soulignant que l'USFP tient toujours à rechercher le consensus avec les autres partis politiques sur toutes les questions, et cela découle de sa profonde conviction de l'importance de l'action institutionnelle basée sur le principe du consensus.

Mehdi Ouassat



Compte tenu des efforts consentis, notre parti mérite amplement de compter parmi les trois premiers à l'issue des prochaines élections



Docteur Tayeb Hamdi : *Quoi que l'on fasse, il y aura une augmentation des cas Covid dans les jours à venir*

L'interminable file d'attente à l'entrée de la gare ferroviaire de Casa Voyageurs, nous a projetés plusieurs mois en arrière. Un temps où les grandes restrictions nous privaient des libertés élémentaires. Sommes-nous à l'aube d'un nouveau serrage de vis de l'Exécutif ? Ça en a tout l'air. Fini les portes ouvertes, désormais, pour voyager, le pass sanitaire est vraiment devenu obligatoire. Certes, c'était le cas depuis le 7 juin dernier, mais l'application de cette mesure est devenue plus stricte que jamais.

Au vrai, on est tenté de dire qu'il était enfin temps. Le record de cas confirmés positifs à la Covid-19 en 24h (9.428), annoncé par les autorités sanitaires mercredi en début de soirée, plaide pour passer immédiatement à l'action afin de freiner la course folle d'un virus qui se propage comme une traînée de poudre sur l'ensemble du territoire national, sans exception. Les 27 décès déplorés dans le même laps de temps, ainsi que les 169 nouveaux cas sévères ou critiques admis dans les services de réanimation dédiés à la Covid-19 ne laissent guère plus de doute sur l'urgence de la situation.

Une conclusion partagée par le Docteur Tayeb Hamdi. Médecin, chercheur en politiques et système de santé, le Dr. Hamdi s'inquiète sans pour autant verser dans le catastrophisme. Dans l'interview qui suit, le président du Syndicat national de médecine générale et vice-président de la Fédération nationale de la santé, estime qu'il n'est pas trop tard pour changer la donne et inverser la tendance, pour peu que la majorité des Marocains se plient aux gestes barrières et autres mesures préventives.

Un appel à la responsabilité de tout un chacun que l'on espère trouvera écho auprès des citoyens et citoyennes, notamment en matière de vaccination. Une campagne récemment marquée par la levée partielle de la contre-indication de la vaccination ou les précautions d'emploi pour les femmes enceintes et allaitantes, comme cela a été annoncé par Khalid Ait Taleb, le ministre de tutelle dans une circulaire adressée le 26 juillet aux professionnels de la santé.

Libé : Faut-il s'inquiéter de la recrudescence des cas Covid-19 ou plutôt savoir raison garder et ne pas verser dans le catastrophisme ?

Dr. Tayeb Hamdi : Les nouveaux cas recensés, les personnes admises en réanimation, ainsi que le taux de positivité élevé, dépassant les 20%, sont des indicateurs inquiétants. Il y a de plus en plus de pression sur les hôpitaux. Il y a donc une dynamique épidémique, une cinétique et une rapidité qui prouvent que l'épidémie prend de l'ampleur.

Donc, il faut effectivement s'inquiéter, dans le sens positif de la chose. C'est-à-dire qu'il faut s'inquiéter et prendre les mesures nécessaires afin de stopper cette vague ou au moins freiner la vitesse de propagation du virus et sortir de cette phase avec le minimum possible de pertes.

Quelles sont les raisons à l'origine de la récente flambée des cas ?

Le variant Delta n'y est certainement pas étranger. Déjà, le variant britannique (Alpha) est plus transmissible que la souche classique de 60 à 70%, le variant Delta est encore plus transmissible que ce dernier à hauteur de 60%. D'ailleurs, à chaque fois que le variant Delta entre dans un pays, il bouleverse la situation épidémique en l'espace de trois ou quatre semaines. C'est ce qui se passe actuellement au Maroc. Malheureusement, le variant Delta n'explique pas à lui seul la situation actuelle.

C'est-à-dire ?

Le relâchement de la population et l'irres-



Interminable file d'attente à l'entrée de la gare de Casa Voyageurs

Ph: Laatraki

Une personne vaccinée transmet 12 fois moins le nouveau coronavirus qu'une personne non vaccinée

pect total des mesures préventives et gestes barrières sont également à prendre en compte. Il n'y a qu'à voir ces dernières semaines, les fêtes de mariage organisées, mais encore les rencontres, les meetings politiques, en l'absence totale de gestes barrières, sans masques... Il y a une partie de la population marocaine qui se plie aux mesures préventives, et ce depuis le début de l'épidémie. Et elle continue à le faire.

C'est grâce à cette frange de la population que l'on contrôle quelque peu l'épidémie, à la différence d'une bonne partie des citoyens et citoyennes qui ne font pas l'effort de respecter un minimum de gestes barrières. Individuellement et collectivement. Il suffit de regarder autour de nous, ce qui se passe dans les cafés, les restaurants, les supermarchés. C'est un relâchement total qui ne pourrait que conduire à une recrudescence des cas positifs.

A quels scénarios doit-on s'attendre à court terme ?

Dans les jours à venir, quoi qu'on fasse, il y aura une augmentation des cas positifs au Covid-19.

Comment éviter le pire ?

La population doit adhérer aux mesures préventives et gestes barrières. Mais aussi éviter les voyages, réunions et autres rassemblements qui ne sont pas indispensables. Dans le cas contraire, la courbe épidémique poursuivra sa hausse. Dès lors, cela nécessitera une intervention de l'Etat pour serrer la vis et instaurer d'autres mesures encore plus restrictives. Parce qu'en fin de compte, le virus se propage grâce aux déplacements et aux rassemblements. Dès lors, la distanciation et le port du masque s'avèrent très importants car ils freinent les méfaits du brassage et donc la propagation du virus, tout comme les restrictions possibles, telles que l'interdiction des déplacements, des rencontres et des meetings, entre autres. Sans oublier la vaccination.

Justement, il semblerait que la vaccination ait porté ses fruits

Se faire vacciner, c'est participer à freiner la propagation du virus. Une personne vaccinée transmet 12 fois moins le nouveau coro-

navirus qu'une personne non vaccinée. Pour vous donner un ordre de grandeur, entre deux personnes vaccinées, le risque de contamination est de 4%. Le risque de transmission est divisé par 25.

Plus important encore, la vaccination sauve des vies. Les personnes vaccinées ne risquent pas d'être touchées par une forme grave de la maladie et donc ne risquent pas d'être placées en réanimation, ou perdre la vie. C'est une bonne chose, car même s'il y a une flambée des cas, il y aura moins de décès et moins de cas en réanimation, et encore moins un effondrement du système de santé.

Mais pour en profiter pleinement, il faut attendre une immunité collective. Ce qui n'est pas encore le cas. Pour le moment, un tiers de la population marocaine est vaccinée. Cela va tempérer et alléger l'impact de la recrudescence des cas sur le système de santé, sans pour autant évacuer l'hypothèse de l'effondrement de ce dernier. Surtout si l'on ne fait rien. D'ailleurs, il est inadmissible d'attendre que l'Etat impose des mesures restrictives qui vont malheureusement impacter toutes activités religieuses, sociales, touristiques et économiques pour toute une population, alors que nous avons les moyens de freiner cette recrudescence sans avoir recours à un durcissement des mesures.

Est-ce que l'hypothèse selon laquelle le Sars-Cov2 pourrait devenir endémique est viable ?

C'est une hypothèse qui est soulevée depuis des mois, d'autant plus que l'on n'a pas réussi à cerner la pandémie. Au moment où on a découvert que le virus se transmettait avant même l'apparition des symptômes, on savait que malheureusement la bataille allait être longue. De plus, les avancées réalisées en termes de vaccination et d'immunités collective prédisent un ralentissement de la propagation du virus sous forme épidémique. Mais sous forme endémique, il y aura toujours des cas de Covid-19. C'est la raison pour laquelle l'éventualité d'une vaccination cyclique est de plus en plus plausible.

Mais si le Sars-Cov2 sera toujours d'actua-

lité à l'avenir, sous forme endémique, cela ne veut pas pour autant dire qu'il sera bénin, comme les autres coronavirus dont quatre résultent sur un simple rhume. C'est tout le contraire. Comme l'Organisation mondiale de la santé l'a affirmé, il faut s'attendre à d'autres variants encore plus graves. Il faut s'y préparer. Maintenant, il y a aussi une autre possibilité. En clair, le virus peut muter en faveur de l'homme. Un jour, le Sars-Cov2 peut muter en devenant très transmissible et très contagieux, et va prendre ainsi la place des autres variants, sans être aussi virulent. Si tel est le cas, le problème sera réglé et il y aura l'extinction de la pandémie.

Les scientifiques ont du mal à être parfois sur la même longueur d'onde. Est-ce par manque de recul temporel ou tout simplement parce que c'est l'un des virus les plus dératants et imprévisibles de l'histoire ?

Désormais, on en sait beaucoup plus sur le virus qu'auparavant. Mais il y a encore beaucoup de zones d'ombre. Par exemple, on sait qu'il y aura des mutations et de nouveaux variants inquiétants, mais on ne sait pas quand ni leurs caractéristiques. Mais à l'inverse des projections qui peuvent différer d'un scientifique à l'autre, et s'agissant des grandes connaissances, notamment en termes de vaccination ou d'immunité post-maladie, il y a de grandes avancées et un consensus sur certains aspects.

Néanmoins, sur le plan thérapeutique, il y a beaucoup de divergences. Les traitements posent en effet problème. Il y a énormément d'études, et autant de polémiques au sujet de certains traitements. Mais dans l'ensemble, il y a de grandes et vastes études qui classent les médicaments efficaces, et ceux qui le sont plus ou moins et enfin les autres qui ne le sont pas du tout. Donc sur le plan des connaissances scientifiques du Sars-Cov2, il y a une uniformisation et une convergence des connaissances actuellement parmi les scientifiques et les autorités sanitaires.

Propos recueillis par Chady Chaabi

Joey Hood : Il n'y a pas de changement dans la politique US sur le Sahara comparée avec la précédente Administration

Le Secrétaire d'Etat adjoint US par intérim pour le Proche-Orient, Joey Hood, a réitéré, mercredi à Rabat, la position inchangée des Etats-Unis d'Amérique reconnaissant la souveraineté du Maroc sur le Sahara.

Il n'y a pas de changement dans la politique US sur le Sahara comparée avec la précédente Administration, a affirmé M. Hood lors d'une conférence de presse tenue à l'issue de ses entretiens avec le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, M. Nasser Bourita.

Il a, dans ce sens, mis en avant

les efforts accentués visant à "aider le processus des Nations-Unies pour produire des résultats" concernant la question du Sahara.

M. Hood a fait part du soutien de Washington à un processus politique crédible, mené sous l'égide de l'ONU pour la stabilité de la région et la fin des hostilités.

"Nous sommes les parties sur la meilleure façon de mettre un terme à la violence et par conséquent aboutir à un règlement définitif" à la question du Sahara, a indiqué le diplomate américain.

Il a en outre souligné que les Etats-Unis soutiennent "fortement" les efforts pour la désignation "le plus tôt possible" d'un envoyé personnel du Secrétaire général de l'Onu pour le Sahara.

"Nous sommes disposés à être activement engagés avec toutes les parties en soutien à cette personne", le but étant de parvenir à une solution acceptée par toutes les parties, une solution qui est à même de mener à la paix et à la stabilité. "Il s'agit-là de l'objectif recherché par les Etats-Unis et le Maroc pour l'ensemble de la région", a-t-il dit, mettant en avant, dans ce sens, le rôle du Royaume en tant que "pourvoyeur de sécurité" dans la région. A travers une Proclamation présidentielle, signée le 10 décembre dernier, les Etats-Unis ont acté la reconnaissance américaine formelle de la souveraineté pleine et

entière du Royaume sur le Sahara.

Le texte de la Proclamation a été distribué ensuite aux 193 Etats membres des Nations-Unies, en tant que document officiel du Conseil de sécurité. Et dans la lettre adressée à cette occasion au président du Conseil de sécurité et dont copie a été envoyée au Secrétaire général de l'ONU, les Etats-Unis rappellent que la proposition marocaine d'autonomie est "le seul fondement d'une solution juste et durable" au différend sur le Sahara.

Par ailleurs, Joey Hood a indiqué que le Maroc est un "pourvoyeur" de sécurité et de stabilité dans le continent africain.

"Nous saluons le soutien continu et précieux du Maroc dans nombre de questions d'intérêt commun comme le processus de paix au Moyen-Orient, la stabilité, la sécurité et le développement dans la région" et dans tout le continent africain, a affirmé M. Hood.

Il a, à ce propos, relevé que les deux pays partagent les mêmes "perspectives" au sujet des questions de "tension" sur le plan régional, notant, toutefois, que l'accent doit être mis sur deux priorités: la lutte contre la pandémie du nouveau coronavirus et la relance économique, d'où la nécessité de réduire la tension "là où elle existe".

Dans ce sens, le diplomate américain a mis en avant le soutien continu du Maroc aux efforts des

Nations-Unies au sujet de la question libyenne et de la préparation d'élections réussies en Libye.

Il s'agit-là d'une "étape essentielle vers une Libye stable, unifiée et démocratique", a-t-il fait remarquer. M. Hood s'est, par ailleurs, félicité du lancement des premiers vols commerciaux directs assurant la liaison Tel-Aviv- Marrakech.

"Les Etats-Unis saluent les efforts du Maroc visant à améliorer ses relations avec Israël", a-t-il indiqué, estimant que ces relations auront des "avantages à long terme" sur les deux pays.

S'agissant de la coopération maroco-américaine en Afrique, M. Hood a noté que l'Accord de libre-



échange liant les deux pays peut, à juste titre, contribuer au raffermissement de la dynamique de cette coopération.

"Nous et nos compagnies considérons le Maroc comme une porte d'entrée vers le continent africain", a-t-il souligné.

Réforme de l'UA

Le processus de réforme de l'Union Africaine (UA) a été au centre d'une entrevue, mercredi à Addis-Abeba, entre l'Ambassadeur Représentant Permanent du Royaume auprès de l'UA et de la CEA-ONU, Mohamed Arrouchi, et la vice-présidente de la Commission de l'UA, Monique Nsanabaganwa.

Lors de cette rencontre, Mme Nsanabaganwa et M. Arrouchi ont passé en revue plusieurs questions d'actualité, en particulier le processus de réforme de l'institution panafricaine, souligne-t-on auprès de la Mission du Royaume.

Cet échange s'inscrit dans la continuité de l'interaction du Royaume du Maroc avec le nouveau leadership de l'organisation panafricaine, a-t-on ajouté.

La vice-présidente de la Commission de l'UA a aussi saisi cette opportunité pour exprimer ses vives félicitations au Royaume à l'occasion de la célébration du 22ème anniversaire de l'accession de Sa Majesté le Roi Mohammed VI au Trône de ses Glorieux ancêtres.



Le Maroc, "pourvoyeur" de sécurité et de stabilité en Afrique

Karima Ghanem : Le Maroc a réalisé des efforts considérables pour réaffirmer sa souveraineté sur le Sahara

Le Maroc a réalisé des efforts considérables sur le plan international pour réaffirmer sa souveraineté sur le Sahara et soutenir la proposition d'autonomie pour les provinces du Sud, a indiqué la présidente du Centre international pour la diplomatie et chargée des études stratégiques au sein du Réseau africain des experts en politiques de la jeunesse, Karima Ghanem. Mme Ghanem, qui était l'invitée, mercredi, de l'émission matinale de la Radio d'information marocaine (RIM RADIO), a souligné que le Maroc a vaincu grâce à sa diplomatie proactive sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, notant que le Royaume a consacré de nouveau la reconnaissance internationale et africaine de la marocanité du Sahara marocain, surtout suite à la reconnaissance américaine de la souveraineté du Maroc sur son Sahara.

Le Royaume a également réussi à consolider ses relations et à promouvoir un dialogue continu, no-

tamment avec les pays anglophones et les pays d'Afrique australe à travers l'ouverture de leurs consulats, a-t-elle estimé, notant que la diplomatie consulaire fait partie des approches adoptées par la diplomatie marocaine, en particulier au cours des deux dernières années, grâce à l'intensification des efforts continus de la diplomatie royale et officielle qui a enregistré d'importants résultats.

Et de poursuivre qu'"au regard du droit international, l'ouverture de consulats dans un pays donné est une reconnaissance tacite de sa souveraineté administrative et juridique", notant que la souveraineté du Maroc sur les provinces du Sud est incontestable. A cet égard, Mme Ghanem a évoqué l'annonce faite mardi par le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Malawi, Eisenhower Nduwa Mkaka, concernant l'ouverture, jeudi, d'une représentation consulaire de son pays à Laâyoune.

Le Malawi ouvre un consulat à Laâyoune

Le Malawi a ouvert jeudi un consulat général à Laâyoune, marquant ainsi son soutien ferme à la souveraineté du Maroc sur son Sahara et à son intégrité territoriale.

L'inauguration de ce consulat s'est déroulée en présence du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, et de son homologue du Malawi, Eisenhower Nduwa Mkaka.

Plus de vingt pays ont jusqu'à présent ouvert des représentations diplomatiques au Sahara marocain.

A Laâyoune, le consulat de Malawi va côtoyer ceux des Emirats arabes unis, de Jordanie, de Bahreïn, de Côte d'Ivoire, des Iles Comores, du Gabon, de Sao-Tomé-Et principe, de la République centrafricaine, du Burundi, d'Eswatini et de Zambie.

Lamine Kaba Bajo : L'expulsion de la fantomatique "RASD" de l'UA permettra à cette organisation de retrouver toute sa crédibilité et sa neutralité

L'Union africaine (UA) peut retrouver toute sa crédibilité et sa neutralité et peut contribuer activement à la résolution du différend autour du Sahara marocain, à condition que cette instance africaine procède à l'expulsion, ou au moins, à la suspension de la fantomatique "RASD", a souligné Lamine Kaba Bajo, ancien ministre des affaires étrangères de la Gambie. Cette expulsion ou suspension permettra de dépasser tout échec de l'UA et renforcera la dynamique panafricaine, déjà amorcée par le Maroc avant son retour dans sa famille africaine, a estimé M. Kaba Bajo, qui intervenait lors du séminaire tenu à Accra à l'initiative de Think Tank ghanéen, IMANI Center for Policy and Education. L'ex-ministre gambien des AE a indiqué, par ailleurs, que "la dynamique positive de l'ouverture de consulats à Dakhla et Laâyoune traduit une consolidation de la reconnaissance de la souveraineté du Maroc sur le Sahara".

L'ouverture de représentations di-

plomatiques africaines au Sahara marocain vient refléter également l'alignement croissant du continent sur la position marocaine et l'ambition des pays africains de mettre fin aux divisions et d'arrêter l'instrumentalisation de ce différend qui fait régner la défiance au sein de l'Organisation panafricaine, a-t-il ajouté.

"Cette dynamique actuelle est présentée par le Maroc, comme la forme d'autodétermination la plus moderne et la plus démocratique qui allie la légalité juridique et le réalisme politique et qui est conforme au principe d'autodétermination", a dit M. Kaba Bajo, qui a rappelé à cette occasion l'histoire de ce différend au tour du Sahara marocain depuis sa naissance jusqu'au retour du Royaume à l'UA en 2017. "L'UA ne peut pas prétendre soutenir pleinement et efficacement le processus onusien, tant qu'elle ne s'est pas débarrassée de l'héritage politique et idéologique issu de l'Organisation de l'unité africaine (OUA)", a-t-il fait noter.

La HACA présente aux opérateurs audiovisuels ses recommandations pour les élections générales de 2021



La Haute autorité de la communication audiovisuelle (HACA) a organisé, mercredi, une rencontre avec les représentants des opérateurs audiovisuels publics et privés pour présenter les dispositions de la décision du Conseil supérieur de la communication audiovisuelle du 2 juillet, relative à la garantie du

pluralisme de l'expression politique dans les services de communication audiovisuelle pendant les élections législatives, régionales et communales générales de 2021.

La HACA indique dans un communiqué que cette décision prise dans le cadre de son mandat général en matière de ga-

rantie de la diversité et de la pluralité des courants socioculturels, d'opinions et d'idées devant s'exprimer et être reflétés dans les médias audiovisuels, établit des règles et formule plusieurs recommandations relatives à la couverture médiatique audiovisuelle de la campagne électorale.

Parmi ces règles, ajoute la même

source, il y a lieu de citer à titre d'exemple l'accès équitable des partis politiques aux radios et aux télévisions pendant la période électorale, la juste représentation des femmes dans les émissions de débat public électorale ou encore l'impartialité et l'honnêteté des programmes audiovisuels de la période électorale.

La décision du CSCA a défini également la durée de la période électorale dont les programmes feront l'objet d'un suivi par les services du régulateur, précise la HACA, notant que cette période débutera ainsi du 1er août pour se terminer le 7 septembre et comprend la pré-campagne et la campagne officielle.

La quinzaine de responsables éditoriaux des radios et télévisions publiques et privées qui ont pris part à cette réunion ont également pu prendre connaissance et échanger avec les responsables de la HACA sur les règles et obligations particulières encadrant les programmes du jour du scrutin, indique le communiqué.

Les travaux de cette réunion ont été l'occasion de rappeler certains principes qui fondent le mandat et l'action de l'instance de régulation tels que le respect de la liberté éditoriale des opérateurs de radios et de télévisions publiques et privées, et la garantie du droit à l'information au profit des citoyennes et des citoyens, conclut la HACA.

Observateurs d'élections

La Commission d'accréditation donne son aval à 23 instances nationales

La Commission spéciale d'accréditation des observateurs des élections a donné, lors de sa troisième réunion tenue mercredi à Rabat, son aval à 23 associations et instances nationales, ayant rempli toutes les conditions légales et les critères permettant d'exercer une observation indépendante et neutre des prochaines échéances électorales.

Lors de cette réunion, l'accent a été mis, en plus des candidatures d'accréditation soumises, sur l'évaluation des sessions de formation des formateurs d'observateurs électoraux au profit des associations de la société civile, ainsi que sur les demandes d'accréditation des organisations et instances internationales.

Selon un communiqué du CNDH, la Commission a décidé de reporter l'accréditation des associations pour complément de dossiers et d'accorder l'accréditation à ce Conseil en tant qu'institution nationale remplissant les conditions d'observation neutre et indépendante des élections.

La Commission statuera, lors de sa prochaine réunion début août prochain, sur les dossiers d'accréditation et l'accréditation des instances interna-

tionales, ainsi que sur l'accréditation des observateurs électoraux proposés par les associations et instances accréditées, conformément aux dispositions de la loi n° 30.11 fixant les conditions et les modalités d'une observation électorale indépendante et neutre.

Au total 300 acteurs ont bénéficié de 12 sessions de formation des observateurs électoraux au profit d'associations de la société civile, et du CNDH, précise la même source.

Présidée par la présidente du CNDH, cette réunion est tenue en présence des représentants de départements ministériels et de membres des associations représentées au Conseil.

La commission est composée de quatre membres représentant les autorités gouvernementales chargées de la Justice, de l'Intérieur, des Affaires étrangères et de la Coopération et de la Communication, un représentant de la Délégation interministérielle aux droits de l'Homme, un représentant de l'Instance nationale de la probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption et cinq représentants des associations de la société civile représentées au sein du CNDH.

Elections aux Chambres professionnelles

Plus de 12 mille candidatures déposées

Au total, 12.383 candidatures ont été déposées pour pourvoir 2.230 sièges lors de l'élection des membres des Chambres professionnelles prévue le 6 août prochain, soit une moyenne nationale de près de six candidatures pour chaque siège, indique mercredi un communiqué du ministre de l'Intérieur.

Les candidatures sont réparties entre les Chambres d'agriculture (2.461 candidatures), soit une moyenne de près de 4 candidatures pour chaque siège, les Chambres de commerce, d'industrie et de services (5.377 candidatures, soit une moyenne de plus de 6 candidatures), les Chambres d'artisanat (4.243 candidatures, soit une moyenne de près de 8 candidatures) et les Chambres des pêches (302 candidatures, soit une moyenne de près de 3 candidatures pour chaque siège), précise le communiqué.

Les candidatures déposées par des femmes sont au nombre de 2.940, réparties entre les Chambres d'agriculture (148), les Chambres de commerce, d'industrie et de services (1.513), les Chambres d'artisanat (1.231) et les Chambres des pêches (48), selon la même source.

Concernant l'appartenance politique, les candidatures déposées se répartissent comme suit :

- Rassemblement national des indépendants : 1.938 candidats, soit 15,65%
- Parti de l'Istiqlal : 1.648 candidats,

13,31%

- Parti Authenticité et modernité : 1.487 candidats, soit 12,01%
- Union socialiste des forces populaires : 917 candidats, soit 7,41%
- Mouvement populaire : 898 candidats, soit 7,25%
- Parti de la Justice et du développement : 784 candidats, soit 6,33%
- Union constitutionnelle : 646 candidats, soit 5,22%
- Parti du Progrès et du socialisme : 606 candidats, soit 4,89%
- Mouvement démocratique et social : 170 candidats, 1,37%
- Front des forces démocratiques : 128 candidats, soit 1,03%
- Autres partis politiques (20 partis) : 547 candidats, soit un taux de 4,42%
- Candidats sans appartenance politique : 2.614, soit un taux de 21,11%

Le communiqué relève que le nombre définitif des candidatures sera arrêté après la remise des récépissés aux candidats ayant déposé leurs candidatures aux derniers moments de la période réservée au dépôt des candidatures et après que les tribunaux spécialisés auront statué sur les recours relatifs aux candidatures dont ils étaient saisis.

La campagne électorale pour ce scrutin a démarré ce mercredi 28 juillet et prendra fin jeudi 05 août prochain à minuit, selon la même source.

Deuxième réunion du comité de pilotage pour la mise en œuvre de la loi-cadre 51.17

Donner corps aux objectifs stratégiques de la réforme du système éducatif national

Le Comité de pilotage stratégique chargé de la mise en œuvre de la loi-cadre 51.17 relative au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique a tenu sa deuxième réunion, mercredi à Rabat, lors de laquelle le bilan de la mise en œuvre de la dite loi a été approuvé.

Cette réunion s'inscrit dans le cadre de l'application des dispositions de la note ministérielle relative à la mise en œuvre des dispositions de la loi-cadre du 18 septembre 2020, en tant que cadre contractuel visant à donner corps aux objectifs stratégiques de la réforme du système éducatif national, parallèlement à la réforme financière encadrée par la loi organique 130.13 sur la loi de Finances.

Il s'agit, en effet, de consacrer la méthodologie de planification graduelle et la démarche participative entre l'administration centrale et les académies régionales d'éducation et de formation (AREF) en matière d'exécution des projets stratégiques, mais aussi de mettre en place progressivement l'approche contractuelle à tous les niveaux du système éducatif, indique le ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique dans un communiqué.

Lors d'une présentation à cette occasion, il a été souligné le bilan

"positif" qui s'est traduit par l'élaboration d'indicateurs pédagogiques au niveau des taux de scolarisation, la réduction du nombre des classes surchargées, la baisse du nombre de classes multinationales, l'amélioration des taux d'achèvement des études et le développement du taux de réussite au baccalauréat, précise-t-on.

Des résultats "très positifs" ont également été enregistrés en termes de baisse des taux de déperdition scolaire, en plus d'un certain nombre de réalisations, notamment l'élargissement de la base des bénéficiaires de divers programmes d'aide sociale, l'élargissement de l'offre scolaire, la réhabilitation des établissements d'enseignement, le renouvellement des métiers de l'éducation et de la formation, l'amélioration du système d'évaluation et d'examen et la mise en place d'un système efficace pour l'orientation scolaire, professionnelle et universitaire précoce et active, le développement de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et le renforcement de la mobilisation communautaire autour de l'école marocaine.

L'exposé a, également, présenté les résultats et les conclusions du processus d'évaluation mené par l'Inspection générale des affaires pédagogiques pour les projets pédagogiques au cours du



mois de mai, dans 1.190 établissements scolaires avec les trois cycles pédagogiques, "où des écarts notables ont été enregistrés concernant le niveau de la mise en œuvre de ces projets sur le terrain."

Il a souligné la nécessité d'accompagner et d'encadrer tous les établissements scolaires et de renforcer le rapprochement avec l'administration scolaire et les enseignants, pour refléter l'impact des efforts déployés dans l'opérationnalisation des dispositions de la loi-cadre sur les établissements scolaires, qui sont le noyau de base

de toute réforme éducative et sur l'amélioration de l'apprentissage de base des apprenants.

Le bilan a été approuvé "à l'unanimité", note le communiqué, ajoutant qu'il a été extrait du système de gestion informatique "RAID", qui a permis de déterminer le niveau d'avancement de 18 projets qui composent le portefeuille de projets de mise en œuvre des dispositions de la loi-cadre aux niveaux central, régional et provincial.

Les membres du Comité ont unanimement reconnu la nécessité de redoubler d'efforts aux niveaux

régional et provincial afin de contrôler et d'auditer les données aux différentes étapes de traitement au niveau du suivi, du contrôle, de l'analyse et de l'approbation, soulignant la nécessité d'enregistrer les réalisations et les acquis réalisés au niveau de la mise en œuvre de tous les projets stratégiques, selon la même méthodologie et le même rythme et leur adéquation avec les objectifs du nouveau modèle de développement, afin de réaliser l'école de l'équité, de la qualité et de la promotion de l'individu et de la société.

Rencontre à Rabat sur le rôle des MRE dans le nouveau modèle de développement

La Commission spéciale sur le modèle de développement (CSMD) a présenté, mercredi à Rabat, sa vision de la place et du rôle que doivent occuper les expatriés dans le nouveau modèle de développement (NMD), à l'occasion d'une rencontre de communication tenue en coordination avec le ministère délégué chargé des Marocains résidant à l'étranger (MRE).

La rencontre, consacrée essentiellement à la discussion des questions liées à la diaspora, a été l'occasion pour le président de la CSMD, Chakib Benmoussa, de souligner, tout d'abord, l'importance de la Fête du Trône pour le renouvellement de la cohésion des Marocains, de l'intérieur comme de l'extérieur, avec l'institution monarchique, garante de la stabilité et de l'unité nationale.

Dans une présentation par visioconférence, M. Benmoussa a mis en exergue "l'attention spéciale que porte Sa Majesté

le Roi Mohammed VI à cette catégorie et son rôle dans le développement et la construction du Maroc de demain."

Le rapport de la Commission est une démarche de diagnostic et de propositions pour la reconstruction, a-t-il expliqué, notant que les observations et les constats établis ont concerné plusieurs domaines, en dépit des difficultés rencontrées dans l'élaboration de ce document, notamment la situation épidémiologique prévalante. Le rapport, fruit d'une large interaction avec un pays de compétences, de développement durable, de justice sociale et où la richesse profite à tous. "La force de l'Etat réside dans la force de sa démocratie représentative et participative, ainsi que dans la force de ses institutions et le dynamisme de sa société", a-t-il soutenu. De son côté,

la membre de la Commission, Narjiss Hilal, a souligné le rôle des Marocains du monde en tant qu'acteurs clés du développement, de la création de richesses et de la participation à la gestion de l'économie nationale.

Il existe aujourd'hui une politique publique qui correspond aux aspirations des MRE concernant les programmes et les offres qui leur sont présentés pour s'engager dans le processus de développement, a assuré la professeure d'intelligence artificielle et de développement des capacités des femmes à l'Université internationale de Genève.

Pour sa part, le directeur de l'Institut national des sciences appliquées (Rennes, France) et membre de la CSMD, Abdellatif Miraoui, a indiqué que le Maroc a la chance de disposer d'une population très jeune, ce qui représente un atout considérable pour revigorer l'environnement socioéconomique du Royaume.

Tout en relevant l'existence au Maroc des trois types d'établissements d'enseignement supérieur (public, privé et public-privé), il a pointé la faiblesse des résultats de la recherche scientifique, de la qualification des ressources humaines et des budgets alloués à ce secteur. Dans cette optique, a-t-il fait observer, les recommandations de la Commission vont dans le sens de la transformation du Maroc en un modèle de réussite de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en donnant la priorité à la mise à niveau des compétences, en harmonie avec l'orientation nationale du leadership aux plans africain et régional.

Le rapport, a-t-il poursuivi, a suggéré la création d'une nouvelle génération d'universités et d'institutions publiques performantes, de placer l'étudiant au cœur d'une vision globale de qualification et de développement des structures universitaires et scientifiques.

Sur la base de renseignements fournis par les services de sécurité marocains

Arrestation en Grèce d'un Marocain ayant occupé des postes de responsabilité à Daech



Sur la base de renseignements précis fournis par les services de sécurité marocains, représentés par la Direction générale des études et de la documentation (DGED) et la Direction générale de la surveillance du territoire (DGST), les services sécuritaires compétents en Grèce ont procédé, mardi, à l'arrestation d'un ressortissant marocain âgé de 28 ans, qui occupait des postes de responsabilité au sein des brigades opérationnelles du groupe terroriste de Daech dans ses bastions traditionnels sur la

scène syrienne, apprend-on de source sécuritaire.

L'arrestation du suspect est l'aboutissement d'opérations de coordination conjointe et d'échange de renseignements effectués dans le cadre de la coopération sécuritaire multilatérale, à laquelle ont efficacement contribué les services sécuritaires marocains et leurs homologues en Grèce, en Italie, en Angleterre et aux États-Unis, précise-t-on de même source.

L'opération de pointage dans la base de

données de l'Organisation internationale de la police criminelle (Interpol) a révélé que le suspect faisait l'objet d'un mandat d'arrêt international émis par les autorités judiciaires marocaines, pour son implication présumée dans la préparation de projets terroristes d'envergure et d'opérations subversives au Maroc, à l'instigation de l'ex-porte-parole de l'organisation terroriste de Daech.

Le suspect, alias "Abou Mohamed Al Fateh", avait rejoint les rangs de l'organisation terroriste de Daech en Syrie en 2014,

avant d'assumer d'importantes missions au sein des soi-disant "brigade spéciale", dans la région de Deir ez-Zor, et de "police religieuse" ou "Hisba", dans le gouvernorat de Raqqa, explique la même source, ajoutant que le prévenu était apparu dans une vidéo montrant une opération ayant ciblé un combattant syrien à l'aide d'une arme de guerre, en flagrant délit de mutilation de son cadavre et en jurant de combattre ceux qu'il appelait les "ennemis de la religion".

Selon les informations disponibles, le suspect a pu s'évader des zones de guerre sous contrôle de Daech en Syrie pour rejoindre l'Europe, la Grèce plus précisément et ce, en utilisant de faux documents et une fausse identité, avant d'être identifié, localisé et interpellé dans le cadre d'une opération sécuritaire conjointe. Les autorités judiciaires marocaines ont été informées de cette arrestation et la coordination avec les autorités compétentes en Grèce est en cours, à travers le Bureau d'Interpol à Rabat, relevant de la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN), pour l'envoi d'une demande officielle d'extradition.

Cette opération sécuritaire réussie, à laquelle ont contribué les services sécuritaires marocains de manière agissante et efficace, reflète l'importance de la coopération sécuritaire internationale en matière de lutte contre les dangers terroristes et de la poursuite des membres des organisations terroristes pour les priver de tout refuge ou base arrière. Elle concrétise également l'adhésion sérieuse et agissante du Royaume du Maroc à la préservation de la sécurité et la stabilité aux niveaux régional et international.

Journée mondiale contre l'hépatite virale

Première enquête nationale de séroprévalence au Maroc

Le ministère de la Santé a annoncé avoir mené la première enquête nationale de séroprévalence des hépatites virales avec l'appui de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'UNICEF.

Dans un communiqué à l'occasion de la 10ème Journée mondiale contre l'hépatite virale (28 juillet), sous le thème "L'hépatite ne peut plus attendre", le ministère souligne que cette enquête intervient conformément au plan stratégique national de lutte contre les hépatites virales et dans le but de fournir des données épidémiologiques fiables à même d'orienter les interventions de lutte contre ces infections.

Plus de 12.000 personnes âgées de cinq ans et plus et appartenant à 4.575 ménages, ont participé à cette enquête, précise le ministère, faisant savoir que les résultats de cette étude seront

communiqués avant la fin de l'année 2021.

Citant l'OMS, le communiqué relève qu'un total de 325 millions de personnes seraient atteintes d'hépatite virale B (HVB) ou C (HVC) de par le monde, causant près de 1,1 million de décès par an.

Au Maroc, la prévalence des hépatites virales en population générale est estimée à 2,5% pour l'HVB et 1,2% pour l'HVC, selon l'OMS, affirme-t-on, notant que des études limitées à certains groupes vulnérables avaient rapporté des prévalences plus élevées, notamment chez les hémodialysés, les injecteurs de drogues et les personnes vivant avec le VIH.

En outre, la fabrication locale et la commercialisation des nouvelles molécules antivirales pour la prise en charge de l'HVC au Maroc traduisent l'engagement ferme du ministère de la Santé à



assurer la disponibilité des molécules thérapeutiques les plus sécuritaires et les plus efficaces avec un prix abordable, assure le communiqué.

Le ministère de la Santé affirme, par la même occasion, qu'il a pour objectif d'atteindre l'élimination de l'HVC chez les groupes les plus vul-

nérables d'ici 2023 et son élimination en population générale à l'horizon 2030, conformément aux objectifs de développement durable.



Le secteur participatif améliore son PNB de 67% en 2020

Le produit net bancaire (PNB) du secteur participatif s'est élevé à 337,1 MDH au titre de l'année écoulée, en hausse de 67% par rapport à 2019, selon Bank Al-Maghrib (BAM).

En déduisant les rémunérations versées aux "Mouwakil" en vertu des contrats de "Wakala Bil Istithmar" et aux titulaires de dépôts d'investissement, le "PNB retraité" ressort à 464,2 MDH, en augmentation de 60% en un an, indique BAM dans son rapport annuel sur la supervision bancaire au titre de l'exercice 2020.

L'évolution du PNB a été soutenue par la progression de la marge sur financements participatifs de 74% à 411,7 MDH, soit 89% du PNB retraité, explique la même source, ajoutant que la marge sur commissions a enregistré une hausse de 13% à 45,8 MDH. Le résultat des opérations de marché, réalisé totalement à partir d'opérations de change, a, quant à lui, augmenté de 39% à 6,2 MDH, rapporte la MAP.

S'agissant des charges générales d'exploitation, elles ont vu leur rythme de croissance ralentir à 8%, après 37% en 2019. Leur montant a totalisé 659,4 MDH, dont près de 42% sous forme de charges de personnel et 40% de charges externes. En conséquence, le coefficient moyen d'exploitation s'est amélioré à 196%.

En outre, BAM fait savoir que le résultat brut d'exploitation, tout en restant déficitaire, s'est atténué de 22% à -321,1 MDH, alors que le coût du risque a plus que doublé à 26,8 MDH.

Compte tenu de ces évolutions, les banques et fenêtres participatives ont vu leur résultat déficitaire s'atténuer de 18% à -350,9 MDH. La marge bancaire globale, mesurée par le rapport entre le PNB et les emplois, est en hausse de 35 points de base à 2,01%. Elle a été intégralement absorbée par les frais généraux qui représentent 3,93% des emplois à fin 2020.

Parallèlement, le rapport fait état de la poursuite de la croissance des financements "Mourabaha" en 2020, et ce en dépit de la crise sanitaire liée au nouveau coronavirus (Covid-19). Ces financements ont ainsi vu leur part dans les emplois des établissements bancaires participatifs augmenter de 75% à 80% entre 2019 et 2020.

Concernant la part des créances sur les établissements de crédit et assimilés, elle est demeurée stable à 10%, dont l'essentiel est constitué des dépôts en comptes centraux de règlement auprès de la Banque centrale.

Le portefeuille de financements est constitué à hauteur de 86% de financements "Mourabaha" immobiliers, 8% de "Mourabaha" à la consommation et 6% de "Mourabaha" à l'équipement.

Le stock des biens acquis dans le cadre des opérations de "Mourabaha" s'est établi à 408 millions de dirhams (MDH). Rapporté à l'encours total de financements, il en représente 3% à fin 2020.

Montée des prix dans la métallurgie



L'indice des prix à la production du secteur des «Industries manufacturières hors raffinage de pétrole» poursuit sa tendance haussière entamée en décembre 2020 (0,4%).

Selon les statistiques rendues publiques récemment par le Haut-commissariat au plan (HCP), il a en effet enregistré une hausse de 1,1% au cours du mois de juin 2021 par rapport au mois de mai 2021.

Pour rappel, l'indice des prix à la production du secteur des «Industries manufacturières hors raffinage de pétrole» avait enregistré une hausse de 0,4% au cours du mois de mai dernier. Cette évolution était intervenue après une série de hausses enregistrées en avril (0,6%), mars (0,7%), février (0,3%) et janvier (0,2%).

A en croire l'insitution publique, cette hausse est la résultante de la hausse des prix de la «Métallurgie» (12,4%), des «Industries alimentaires» (1,2%), de l'«Industrie chimique» (0,9%), de la «Fabrication d'équipements électriques» (1,0%), de la «Fabrication de textiles» (0,6%) et dans la «Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques» (0,6%).

Dans une note d'information relative à l'indice des prix à la pro-

duction industrielle, énergétique et minière du mois de juin 2021, le Haut-commissariat justifie également cette hausse par la baisse des prix de l'«Industrie d'habillement» et dans la «Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques», qui ont reculé respectivement de 0,9% et 0,1%.

A titre de comparaison, la hausse de l'IPPEIM hors raffinage enregistrée en mai dernier était attribuée à celle des prix des «Industries alimentaires» (1,6%),

de la «Métallurgie» (0,8%), de l'«Industrie chimique» et la «Fabrication d'équipements électriques» (0,3%) et dans le «Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège» (0,1%).

Dans une précédente note d'information, le Haut-commissariat avait également lié l'accroissement du même indice des prix à la production à la baisse des prix de l'«Industrie d'habillement» qui étaient ressortis en recul de 0,3%.

Rappelons également que la hausse observée en avril 2021 avait été justifiée par celle des prix de l'«Industrie chimique» (2,5%), dans les «Industries alimentaires», la «Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et des équipements» et dans la «Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques» (0,5%), dans la «Fabrication de textiles» (3,0%), dans l'«Industrie d'habillement» (0,7%) et dans la «Fabrication de meubles» (0,6%).

Cette hausse résultait également de la baisse des prix enregistrée dans la «Métallurgie» (1,3%), de la «Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques» (0,2%) et dans le «Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège» (0,8%), avait alors annoncé le Haut-commissariat à cette époque.

Selon les derniers chiffres du Haut-commissariat, les indices des prix à la production des secteurs des «Industries extractives», de la «Production et distribution d'électricité» et de la «Production et distribution d'eau» ont connu une stagnation au cours du mois de juin 2021.

A noter que la dernière baisse de l'indice des prix à la production du secteur des «Industries manufacturières hors raffinage de pétrole» remonte au mois de novembre 2020.

Pour rappel, il avait enregistré une baisse de 0,1% suite au recul des prix de la «Métallurgie» (2,1%) et de la «Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques» (0,1%).

Cette baisse avait été aussi liée à la hausse des prix au niveau des branches des «Industries alimentaires» et «Industrie chimique» (0,1%), dans la «Fabrication de textiles» (0,4%) et dans le «Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège» (0,7%).

Signalons que les indices des prix à la production des secteurs des «Industries extractives», de la «Production et distribution d'électricité» et de la «Production et distribution d'eau» ont connu depuis lors une stagnation.

Alain Bouthy



L'IPPEIM hors raffinage poursuit sa tendance haussière à fin juin



Crédits Relance: Un encours de plus de 44 MMDH à fin juin

L'encours des crédits Relance s'est établi à 44,3 milliards de dirhams (MMDH) à fin juin 2021, a annoncé mardi Bank Al-Maghrib (BAM).

Ces crédits, qui sont des prêts de trésorerie mis en place au cours de la période post-confinement pour répondre aux besoins de toutes les catégories d'entreprises pour la relance de leurs activités, ont profité à 50.100 entreprises, précise BAM dans une présentation de son dernier rapport annuel sur la supervision bancaire.

S'agissant des crédits Oxygène, qui sont des prêts de trésorerie mis en place pendant la phase de confinement pour répondre aux besoins de trésorerie des très petites, petites et moyennes entreprises (TPME) et des entreprises de taille intermédiaire ayant connu une baisse d'activité en raison de la crise sanitaire Covid-19, leur encours s'est chiffré à 17,7 MMDH pour 49.500 bénéficiaires, fait savoir la même source. Et d'ajouter que 94,4% de ces crédits ont été transformés à moyen terme. La Banque centrale indique également que les crédits ayant bénéficié de moratoire depuis le début de la crise ont atteint un encours de 66,7 MMDH pour 472.000 particuliers et de 51,4 MMDH pour 33.000 entreprises.

En outre, BAM révèle que le nombre de bénéficiaires des crédits Intelaka s'est élevé à 26.500, avec un encours de 5 MMDH. Une proportion de 16% de ces crédits a profité au milieu rural.

Relance: les signaux positifs se multiplient

À mi-chemin de l'année 2021, l'économie marocaine a déjà montré suffisamment de signaux de reprise sur des secteurs névralgiques, s'orientant, ainsi, à un rythme soutenu vers une croissance solide.

Grâce à une campagne de vaccination anti-coronavirus dont les exploits ont été reconnus mondialement, le Royaume a pu assouplir les restrictions sanitaires et retrouver une dynamique économique tant perturbée par la crise sanitaire. Dans un récent bilan, le ministère de la Santé a indiqué que le nombre de primo-vaccinés est de 11.748.418, alors que celui des personnes complètement vaccinées (1ère et 2ème doses) s'élève à 9.797.720.

Des indicateurs qui confirment le succès de l'opération en dépit des immenses défis logistiques et organisationnels l'entourant et rassurent les opérateurs économiques sur la situation épidémiologique, dont la moindre dégradation pourrait engendrer un lourd préjudice économique, rapporte la MAP.

Qu'ils soient des organismes nationaux et internationaux, les prévisions de la croissance pour l'année 2021 laissent entrevoir le bout du tunnel, bien que l'incerti-

tude reste de mise, avec l'apparition de nouveaux variants du Covid-19 provoquant de nouvelles vagues de contaminations.

Selon Bank Al-Maghrib (BAM), l'économie marocaine devrait enregistrer une croissance de 5,3% au titre de l'année 2021, avant de s'établir à 3,3% en 2022. Une performance qui serait portée par une hausse de 3,6% de la valeur ajoutée des activités non agricoles et un rebond de 17,6% de celle du secteur agricole.

Le Haut-Commissariat au plan (HCP) a dressé également un bilan positif pour l'économie marocaine qui "se serait redressée de 12,6% au deuxième trimestre 2021", ajoutant que l'activité économique devrait progresser de 7,2% au cours du troisième trimestre 2021, en variation annuelle.

Anticipant une reprise économique progressive et irrégulière, la Banque mondiale prévoit que la croissance du PIB réel rebondira à 4,6% en 2021, soutenue par la bonne performance du secteur agricole et par une reprise partielle des secteurs secondaire et tertiaire.

En tête des secteurs sensibles à l'évolution de la pandémie, le tourisme a été soulagé par la décision de réouverture de l'espace aérien du Royaume, au grand bonheur des hôteliers et de tous les maillons de la chaîne de valeur touristique.

Important pourvoyeur de devises et catalyseur de développement régional, le secteur touristique vit au rythme d'une saison estivale animée par un retour massif des Marocains résidant à l'étranger et une montée en force du tourisme intérieur.

L'agriculture, un secteur dont les performances ont surpassé toutes les attentes, revient le plus souvent dans les projections comme pilier de relance. En effet, le secteur s'achemine vers des récoltes exceptionnelles au titre de la



campagne agricole 2020/2021, suite à une pluviométrie satisfaisante cette année.

Ces pluies ont fait la part belle aux trois principales céréales (blé tendre, blé dur et orge), dont la production définitive au titre de la campagne 2020-2021 est estimée à près de 103,2 millions de quintaux (Mqx) contre 32,1 Mqx en 2019-2020, soit une hausse de 221% par rapport à la campagne précédente.

Le secteur industriel qui a largement pâti des perturbations majeures des chaînes de valeur mondiales et de pénuries de matières premières, semble également reprendre des couleurs. Les exportations du secteur automobile se sont chiffrées à 35,4 milliards de dirhams (MMDH) au titre des

cinq premiers mois de 2021, en augmentation de 49,5% par rapport à fin mai 2020, selon l'Office des changes.

L'encouragement de l'entrepreneuriat et l'amélioration de la compétitivité du tissu productif se poursuivent dans ce secteur grâce, notamment, à l'initiative de la Banque de projets lancée dans le cadre du Plan de relance industrielle (PRI).

Un récent bilan d'étape fait état de la validation d'un total de 523 projets d'investissement représentant un potentiel de substitution de 35,5 milliards de dirhams (MMDH) d'importations.

Amorcer sa relance économique et veiller à la santé des citoyens sont les mots d'ordre dans

une conjoncture où l'économie mondiale se redresse progressivement, tout en faisant face à nouvelles vagues d'un virus incontrôlable dont les nouvelles mutations font planer le spectre de mesures sanitaires plus strictes.

Ayant fait ses preuves en matière de vaccination, le Royaume entame une nouvelle ère avec le projet de fabrication et de mise en seringue au Maroc du vaccin anti-Covid19 et autres vaccins.

Ce projet réitère la volonté du Royaume de diversifier son tissu industriel et consacrer son rayonnement international dans un monde en pleine reconfiguration, ce qui implique un repositionnement dans les secteurs d'avenir au sortir de la crise sanitaire.



Les prévisions de croissance pour 2021 laissent entrevoir le bout du tunnel

Festival international de luth de Tétouan

Consacrer la diversité et la pluralité culturelle du Royaume



Le rideau a été levé, mardi soir, sur la 22ème édition du Festival international de luth de Tétouan, avec la participation de musiciens de renom aux expériences uniques.

Cet événement, que le ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports - département de la Culture - a tenu à organiser à distance, en raison des mesures préventives adoptées pour lutter contre la propagation de la pandémie de la Covid-19, a été l'occasion pour les amateurs de luth de savourer de bons moments avec des compositions qui se complètent par leur esprit et leur sonorité, grâce à la participation de musiciens du Maroc, de l'Irak, de la Tunisie et de la Jordanie.

S'exprimant à l'ouverture de cette édition, le directeur provincial de la Culture de Tétouan, Ahmed Yealaoui, a souligné que le luth, instrument roi et légendaire de la musique arabe, a trouvé, à travers ce grand festival qui se tient depuis plus d'une décennie et

demie, son havre spirituel à Tétouan, une ville profondément ancrée dans l'histoire et la civilisation, mettant en avant l'identité de la ville andalouse. "Nous ne pouvons qu'être fiers de ce festival international, qui constitue l'un des acquis culturels que le ministère de la Culture a pu préserver, une manière de consacrer la diversité et la pluralité culturelle du Royaume, qui développe les valeurs de fraternité, de tolérance, de paix et de dialogue, en plus d'encourager les différentes expressions artistiques", a-t-il dit.

Malgré les conditions de la pandémie qui ont imposé aux organisateurs le format digital pour communiquer avec le public, le Festival de luth a pu retrouver sa juste place au sein des soirées et concerts virtuels, notamment grâce à la participation d'artistes marocains affirmés et de musiciens aux talents avérés représentant l'Irak, la Tunisie et la Jordanie, a ajouté M. Yealaoui.

Dans une déclaration à la MAP, la directrice artistique du Festival, Samira Kadiri, a indiqué que cet événement est devenu un rendez-vous incontournable dans le paysage culturel national et international, à travers son ouverture à un large public amoureux des instruments à cordes, grâce à la participation des musiciens les plus célèbres pour préserver ce patrimoine arabe et andalou enraciné dans le patrimoine artistique marocain. La soprano Samira Kadiri a relevé que la pandémie a imposé, pour la deuxième année consécutive, l'organisation du festival en version virtuelle, ce qui constitue un défi pour briser les murs de silence, d'anxiété et de peur instaurés par la pandémie, précisant que les organisateurs promettent au public une édition réussie à l'instar de celle de l'année précédente, pour redonner espoir aux gens à la lumière de la situation actuelle.

La cérémonie d'ouverture de cette édition, a été marquée par la participa-

tion des groupes Younes Fakhar (Tanger), et Khalid Jiddi (Casablanca), outre la diffusion de la prestation enregistrée du groupe irakien Mustafa Zayer. Elle a été ponctuée aussi par un vibrant hommage qui a été rendu à l'artiste, poète, compositeur, chanteur et musicien, Mustapha Mazouak, en reconnaissance de sa contribution à l'enrichissement de la scène culturelle et artistique marocaine et arabe, et à l'artiste Mohamed El Achhab, l'un des professeurs les plus marquants de l'Oud.

Une soirée artistique a été diffusée mercredi en direct sur les réseaux sociaux, à laquelle ont participé le groupe Tariq Jundi de la Jordanie, le groupe Abdel Majid Khalikan de Rabat, et le groupe Fahd Benkirane de Tétouan. La cérémonie de clôture a été quant à elle, animée par les groupes Chorouk de Casablanca, Mahmoud Moussa de Tunisie, et Mohamed El Achraqi de Salé.

Marrakech abrite en août prochain une exposition collective d'artistes de styles et d'horizons divers

Une exposition artistique réunissant 6 artistes, dont 5 Marocains et un Français, sera organisée à Marrakech du 1er au 15 août prochain sous le thème "Espoirs contrariés".

Visible aux cimaises de Dar Zagora, espace d'exposition et résidence d'artistes, cette exposition réunit des artistes d'horizons et concepts différents et fait prévaloir la diversité des styles et la qualité maîtrisée de la création.

Il s'agit d'Ahmed Haizoune, Ahmed Ben Ismael, Abdelghani Chalal et Houcine Ilan, 4 artistes vivant et travaillant à Marrakech, Jean-Michel Bouqueton, qui vit et travaille à Tahanout, ainsi que Othmane Benchaalal qui vit et travaille à Aix-en-Provence.

Né en 1968 à Marrakech, Ahmed Haizoune est lauréat de l'école des Beaux-arts de Tétouan avant de partir en Italie afin de perfectionner sa formation. Originaire d'Oulmès dans le moyen Atlas d'une famille qui adopte et élève des chevaux, cet artiste commence très tôt à dessiner

cette noble monture. Il travaille beaucoup entre le Maroc et l'Italie où il a exposé de nombreuses fois dans des galeries prestigieuses.

Lors de ces voyages dans le Sud marocain, des Gorges du Todra jusqu'à Taroudant, il a été particulièrement charmé par les Kasbahs du Sud marocain qui constituent un élément central de ses toiles. De son côté, Ahmed Ben Ismael est à la fois peintre et photographe. Il réalise plusieurs couvertures de livres littéraires et artistiques et des affiches pour les manifestations culturelles et artistiques. Il évoque dans ses toiles le monde de la magie, l'écriture talismanique, fragmentaire, essayée pour assurer l'illisibilité de son mystère. Il recourt également à des teintures végétales, celles qu'emploient les tisserands.

Pour sa part, Abdelghani Chalal a toujours été porteur du désir de peindre, dans un milieu familial empreint de culture, où le père s'adonnait déjà à la peinture. Dès ses débuts en amateur, il fréquenta Hariiri, Aatallah ou encore Mohammed

Kheireddine.

Chalal se consacre entièrement à la peinture à partir des années 90. Ses dernières créations se caractérisent par une alliance intelligente de la tradition à la modernité.

Les préoccupations socioculturelles de l'artiste Houcine Ilan, de par sa formation universitaire, l'ont naturellement orienté vers la conception d'une approche picturale spécifique. Houcine Ilan intègre dans ses toiles des signes ésotériques, survivance de superstitions ancestrales. Sa démarche intellectuelle soulève dans ses œuvres cette dualité entre le corps psychologiquement "entravé" et sa recherche de délivrance de la solitude sociale. Au-delà des préjugés, Houcine Ilan écarte tous les tabous et pose avec acuité l'éternelle opposition des forces invisibles à la rationalité de l'être humain.

Né en 1985 à Casablanca, Othman Benchaalal a obtenu un baccalauréat scientifique au Lycée Victor Hugo à Marrakech avant de poursuivre

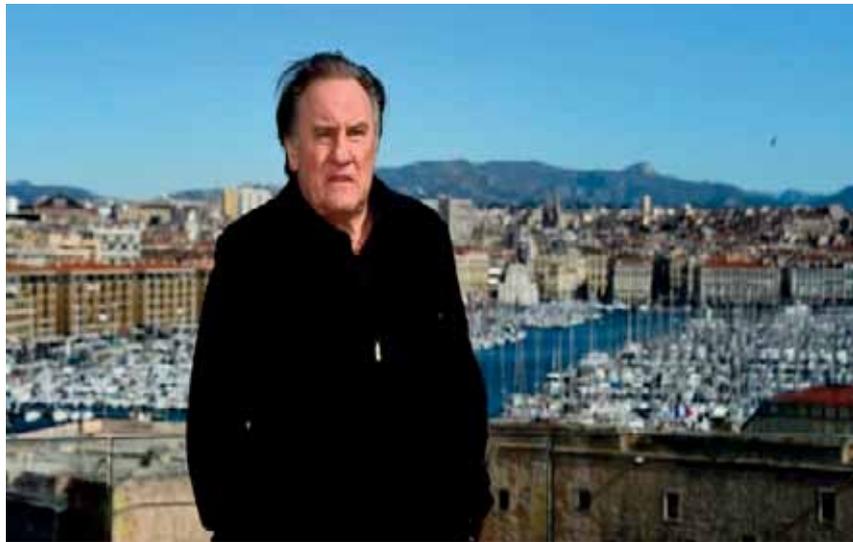
ses études à l'Université de Toulouse.

Il clôture son cursus à l'Université de Limoges (France) par l'obtention d'un Master en mathématiques, cryptologie et sécurité de l'information. Photographe autodidacte, il développa très tôt une passion pour la photographie de rues et de portraits.

Après un détour par la littérature et le cinéma, Jean-Michel Bouqueton commence à peindre en 1993, à l'âge de 45 ans. D'abord abstrait par goût, cet artiste a progressivement ressenti le besoin de se rapprocher de la figuration à travers des paysages, puis, il y a deux ans, par la représentation systématique de corps.

La composition de ses tableaux répond néanmoins essentiellement à des impératifs non figuratifs. Cet événement culturel, programmé depuis plusieurs mois, a été reporté plusieurs fois en raison de la conjoncture exceptionnelle liée à la propagation de la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19).

Gérard Depardieu va tourner un film en Russie



Gérard Depardieu va tourner un film en Russie. Selon nos confrères de BFMTV qui rapportent une information de l'agence de presse russe Tass, le long-métrage suivra le régiment de chasse 2/30 Normandie-Niémén, une unité militaire française, durant son intervention aux côtés de l'Armée rouge en 1945 en Prusse-Orientale. Le tournage aura lieu dans la ville de Kaliningrad, anciennement Königsberg, là où la bataille a eu lieu.

Le rôle que tiendra Gérard Depardieu est pour l'instant flou: on ignore s'il officiera comme réalisateur (cas-

quette qu'il a déjà revêtue à quelques reprises, notamment pour un court-métrage du film Paris, je t'aime en 2006), comme acteur ou les deux.

L'annonce du projet a été faite lors du Baltic International Film Festival, rendez-vous russe annuel où Gérard Depardieu est invité d'honneur, par le biais d'un communiqué du ministre de la Culture et du Tourisme de la région de Kaliningrad, Andrei Yermak: "L'acteur de renom Gérard Depardieu et son équipe démarreront bientôt le tournage d'un film dans la région de Kaliningrad sur le légendaire escadron

de Normandie-Niémén.

Ce projet est vraiment intéressant, parce qu'il s'agit d'une partie importante de l'histoire de la région."

Apprécié du public russe et du président Vladimir Poutine, Gérard Depardieu en a acquis la citoyenneté en 2013 et a souvent vanté les mérites du pays, le qualifiant notamment de "grande démocratie". À l'inverse, il s'est souvent montré très critique envers la France. En octobre 2020, il estimait devant les caméras de 7 à 8 que l'Hexagone était "le contraire des droits de l'Homme".

Bouillon de culture

Wu-Tang Clan

L'unique exemplaire d'un mystérieux album des rappeurs new-yorkais du Wu-Tang Clan, "Once upon a time in Shaolin", a été vendu mardi aux enchères pour solder la condamnation de Martin Shkreli, l'entrepreneur pharmaceutique provocateur et honni qui se l'était offert avant sa chute, a annoncé la justice américaine.

Ni le prix, ni l'identité de l'acheteur n'ont été communiqués, mais avec cette vente, le règlement des saisies "relatives à la condamnation de Shkreli "est maintenant terminé", a annoncé l'une des procureures fédérales de Brooklyn, Jacquelyn Kasulis.

L'unique copie de ce double album de 31 titres aurait été enregistrée entre la fin des années 2000 et le début des années 2010 par la bande du Wu-Tang Clan, des légendes du hip-hop, connues pour leurs textes sur la dureté des quartiers pauvres et leurs samples inspirés de films d'arts martiaux.

Vendu comme une oeuvre d'art unique en 2015, le coffret argenté, contenant l'album et un livret manuscrit, avait été adjugé pour 2 millions de dollars. L'acheteur s'était avéré être Martin Shkreli, alors jeune gérant d'un fonds d'investissement spécialisé dans l'industrie pharmaceutique.



Hassouna Mosbahi, le célèbre romancier et écrivain tunisien séduit par le Maroc



L'écrivain tunisien Hassouna Mosbahi s'est fait une place de choix auprès des lecteurs marocains surtout que le nom de ce célèbre romancier est lié au Forum d'Asilah à travers lequel il n'a cessé d'exprimer son amour pour le Maroc. Dans un entretien accordé à la MAP, M. Mosbahi a rappelé que depuis sa première visite au Maroc en 1981, il accorde une grande importance au Royaume.

Le Maroc, a-t-il dit, représente un horizon culturel qui me libère de l'horizon tunisien restreint et c'est pour cette raison que "j'ai accompagné les expériences d'écriture en matière de création littéraire, d'art et de peinture". "J'ai côtoyé plusieurs noms de la scène culturelle marocaine notamment Mohamed Choukri, Mohamed Zefzaf, Mohamed Bennis et Abdelkbir Khatibi", a indiqué M. Mosbahi, rappelant qu'il se rendait régulièrement au Maroc même après son installation en Allemagne dans la perspective d'enrichir son expérience et son savoir culturels.

Pour cet écrivain, le Maroc est sur la bonne voie, relevant dans ce sens que le Royaume accorde une grande

importance au volet culturel.

Il a également rappelé que lors de son séjour dans les provinces du Sud, il a observé que la culture revêt une grande importance et contribue à la sensibilisation des citoyens, mettant l'accent sur les efforts déployés pour construire des musées et des institutions culturelles, tout en ajoutant que la culture apprend aux gens à aimer.

Ce lauréat du 6ème Prix Mohamed Zefzaf pour le roman arabe a, en outre, souligné que le Maroc a réussi à préserver les acquis réalisés grâce notamment à la mise en place d'un modèle distingué au niveau régional et continental, formulant le vœu que la culture occupe à nouveau une place de choix dans son pays.

S'agissant de son amour pour Asilah, il a fait savoir que cette ville est liée au nom de Mohamed Benaissa qui a fait d'elle un centre culturel rayonnant dans le monde.

La valeur artistique et intellectuelle des travaux de l'écrivain a grandement enrichi la littérature arabe et contribué au rapprochement entre l'Orient et l'Occident, le Nord et le Sud.



Report des activités, festivités et cérémonies prévues à l'occasion de la Fête du Trône

Voici un communiqué du ministère de la Maison Royale, du Protocole et de la Chancellerie :

"Le ministère de la Maison Royale, du Protocole et de la Chancellerie annonce qu'en prenant en considération la poursuite des mesures préventives imposées par l'évolution de la situation sanitaire, il a été décidé le report de toutes les activités, festivités et

cérémonies prévues à l'occasion du 22ème Anniversaire de l'accession de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, au Trône de Ses Glorieux Ancêtres.

Ainsi, il a été décidé le report de la cérémonie de réception que préside SM le Roi, que Dieu le préserve, en cette glorieuse occasion, la cérémonie de prestation de serment des officiers lauréats des différents

écoles et instituts militaires, paramilitaires et civils et la cérémonie d'allégeance à Amir Al-Mouminine, que Dieu le préserve, et de tous les défilés et manifestations auxquels assistent un grand nombre de citoyens.

En cette glorieuse occasion, Sa Majesté le Roi, que Dieu le préserve, adressera un discours à Son peuple fidèle.

Puisse Dieu préserver Sa Majesté le Roi,

lui accorder longue vie et le garder pour le bien de son peuple fidèle. Puisse-t-il combler le Souverain en la personne de Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan, de Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid et de tous les membres de l'illustre Famille Royale. Dieu, l'audient, exauce les vœux de ceux qui l'imploront".

"Génération Green 2020-2030"

Une stratégie consacrant la Vision Royale d'un secteur agricole résilient et durable

La nouvelle stratégie de développement du secteur agricole "Génération Green 2020-2030", lancée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI en février 2020, vise la consolidation des acquis réalisés par le Plan Maroc Vert, à travers l'adoption d'une vision nouvelle du secteur agricole, la consécration d'une nouvelle gouvernance et la mise en place de moyens modernes au service du secteur agricole.

La célébration du 22ème anniversaire de l'accession du Souverain au Trône de Ses glorieux ancêtres est une occasion privilégiée pour revenir sur cette ambitieuse stratégie qui se base sur deux principaux fondements, à savoir la valorisation de l'élément humain, en particulier les jeunes, et la poursuite de la dynamique de développement du secteur, en favorisant le développement humain et social.

Elaborée conformément aux Hautes Orientations Royales contenues dans le discours du Souverain à l'occasion de l'ouverture de la 1ère session de la 3ème année législative de la 10ème législature, cette stratégie consacre la Vision Royale d'un secteur agricole résilient et durable, et vient compléter un ensemble de plans et de programmes initiés par SM le Roi, notamment les plans de développement des énergies renouvelables, le Programme prioritaire national d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation 2020-2027 et la stratégie de développement du domaine forestier "Forêts du Maroc 2020-2030".

La valorisation de l'élément humain, conformément aux Hautes Orientations Royales, se fera à travers l'émergence d'une nouvelle génération de classe moyenne agricole, en per-

mettant à 400.000 ménages d'accéder à la classe moyenne et d'y stabiliser 690.000, par le biais de quatre piliers.

Ces piliers intéressent l'amélioration des revenus des agriculteurs, la généralisation de l'assurance agricole, la mise en place d'un cadre spécial pour l'agriculteur lui permettant de bénéficier des services de protection sociale, la réduction de la différence entre le salaire minimum légal agricole (SMAG) et le salaire minimum légal des autres secteurs (SMIG) à l'horizon 2030 et la naissance d'une nouvelle génération de jeunes entrepreneurs, via la mobilisation et la valorisation d'un million d'hectares de terres collectives et la création de 350.000 postes d'emploi au profit des jeunes.

Cette classe moyenne et ces jeunes agriculteurs pourront également recourir à une nouvelle génération d'organisations agricoles plus innovantes qui permettront de multiplier par cinq le taux de regroupement et le renforcement du rôle des Interprofessions agricoles, par la promotion de nouveaux modèles de coopératives et le renforcement de l'indépendance de ces interprofessions dans la structuration des chaînes de production.

Ils pourront, par ailleurs, bénéficier de nouvelles mesures d'accompagnement, notamment à travers le renforcement et la généralisation du conseil agricole et en connectant au moins deux millions d'agriculteurs à des plateformes de services digitaux, ainsi que par l'enrichissement du système d'accompagnement dans le domaine de l'agriculture solidaire.

Pour réaliser le second fondement, la nouvelle vision prévoit la

consolidation des filières agricoles, en vue de doubler le PIB agricole pour atteindre 200 à 250 milliards de dirhams (MMDH) à l'horizon 2030 et de doubler la valeur des exportations marocaines pour atteindre 50 à 60 MMDH, ainsi que l'amélioration des chaînes de distribution, notamment à travers la modernisation de 12 marchés de gros et de souks et ce, en partenariat avec le ministère de l'Intérieur et les collectivités territoriales.

Il s'agit également du développement de l'agriculture résiliente et durable via l'application du volet relatif aux eaux d'irrigation, qui s'inscrit dans le cadre du programme national d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation 2020-2027, et l'accompagnement des agriculteurs dans la transition vers les énergies renouvelables et l'amélioration des techniques de conservation des sols, ainsi que l'amélioration de la qualité et de la capacité d'innovation, en octroyant l'agrément à 120 abattoirs modernes et en doublant les contrôles sanitaires pour être en conformité avec les normes internationales et répondre aux besoins des consommateurs, tout en faisant du produit "origine Maroc" un gage de qualité.

Relever le défi écologique dans la dimension verte de la stratégie, tout en voulant développer une agriculture résiliente et durable demande une transformation de l'organisation productive et même sociale et ne pourra réussir que si elle est incarnée par les agriculteurs eux-mêmes, a souligné, dans ce sens, Abdelghani Youmni, économiste et spécialiste des politiques publiques dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée

(PSEM).

Ainsi, "nos agriculteurs devront être en transition agro-écologique pour apprendre à mieux irriguer, mieux utiliser des fertilisants et à mieux utiliser les énergies renouvelables", a estimé M. Youmni dans un entretien accordé à la MAP.

L'accompagnement et la pédagogie doivent s'intensifier pour ne pas épuiser l'eau, ressource épuisable, avec des énergies inépuisables nécessaires à la rupture avec l'empreinte carbone et les défis environnementaux, a-t-il jugé.

La réalisation de cette stratégie, qui ambitionne de franchir un nouveau palier dans le secteur agricole marocain, nécessitera une augmentation annuelle du budget du secteur de près de 2,5% et ce à partir de l'an 2020.

Véritable levier du développement et de la modernisation du secteur agricole, cette stratégie a été mise en œuvre à partir de 2020, notamment au niveau territorial selon les spécificités et les atouts de chaque région, et ce en coordination avec tous les intervenants, selon les principes de la bonne gouvernance en termes de suivi et d'évaluation des investisseurs ainsi que des indicateurs d'efficacité et de rendement.

Cette stratégie a été hautement saluée par la communauté internationale. Ainsi, "Forbes France" avait écrit dans un article intitulé "Génération Green : Le modèle agricole marocain, un exemple à suivre", que grâce au volontarisme de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Maroc poursuit sa révolution agricole et s'impose comme un modèle à suivre par les autres pays africains.

Cette nouvelle stratégie devrait conforter le leadership du Maroc dans le secteur agricole, avait souligné l'auteur de l'article, notant qu'"une nouvelle révolution verte est, en effet, à l'œuvre au Maroc".

"Génération Green", une stratégie aussi complète qu'ambitieuse, est une feuille de route qui répond à la demande de SM le Roi Mohammed VI d'une "réflexion globale et ambitieuse pour le développement du secteur", d'après l'article.

Pour sa part, le directeur du département Maghreb et Malte à la Banque mondiale, Jesko S. Hentschel, avait relevé, dans un entretien accordé à la MAP, que le lancement de la stratégie arrive à un moment crucial, compte tenu de la double crise de la pandémie de la Covid-19 et de la sécheresse qu'a connue le pays.

L'essor de la Stratégie sera essentiel dans la réponse à la crise et la sortie de crise, avait-il ajouté, notant que la dimension verte de la Stratégie, en particulier en rapport avec les mesures de valorisation de l'eau dans l'irrigation, est un élément clé pour la prévention et l'atténuation des impacts des sécheresses sévères.

Il est incontestable que l'équation de l'agriculture repose sur une variable qui prend plusieurs valeurs : le climat. Elle dépend certes d'autres variables qu'il est possible de maîtriser. Ainsi, il est impératif de consolider les efforts de toutes les parties prenantes (agriculteurs, décideurs, société civile, secteur privé et universités...), chacun selon son domaine de définition pour apporter le capital, le savoir-faire ou l'encadrement nécessaire pour développer le secteur agricole.



Droits de l'Homme

Pierre angulaire dans l'œuvre de consécration de l'Etat de droit

Le chemin parcouru depuis l'intronisation de SM le Roi Mohammed VI il y a plus de 20 ans est marqué de multiples réalisations, dont l'impact significatif se fait ressentir dans le quotidien des citoyens et suscite admiration et reconnaissance dans les quatre coins du monde.

C'est, en effet, tout un processus de modernisation de l'Etat marocain dans tous les sens, y compris l'œuvre de consolidation de l'Etat de droit, qui a été le fruit, aussi bien de l'engagement Royal sans cesse renouvelé que d'actions sans relâche déployées par les acteurs de la société civile.

De l'Instance équité et réconciliation à la constitutionnalisation des libertés et des droits dans la Loi fondamentale de 2011, en passant par le nouveau concept de l'autorité et la promotion de la condition de la femme dans le sens d'une pleine intégration dans le développement, le Maroc a fait de l'édification d'un Etat où sont préservés les droits de tous un choix irréversible.

Les acteurs gouvernementaux et indépendants, dont la Délégation interministérielle aux droits de l'Homme (DIDH) et le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), mais aussi le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ), la présidence du ministère public et la Cour des comptes, sont autant de leviers au service du respect des droits fondamentaux, de la consécration du principe de reddition des comptes et de la lutte contre la corruption.

Les droits économiques et sociaux ne sont pas en reste dans cette dynamique d'ensemble, en ce sens que le Souverain a confié à la Commission spéciale sur le modèle de développement (CSMD) une triple mission de réajustement, d'anticipation et de prospective. Maintenant que la CSMD a rendu son rapport qui a retracé les maux, les aspirations et les potentiels du pays, la balle est dans le camp des acteurs politiques et économiques pour assurer la mise en œuvre des recommandations.

De l'avis du professeur en sciences politiques à l'Université Moulay Ismail de Meknès, Abdelmalek Ihazir, la Constitution de 2011 répond aux revendications des associations de défense des droits de l'Homme qui demandaient, entre autres, le renforcement et la protection des droits humains, la fin de l'impunité et la reddition des comptes.

"Sa Majesté le Roi Mohammed VI, dès son accession au Trône, a décidé d'en finir avec les exactions du passé par la prise d'un certain nombre d'actes courageux, notamment la création en 2004 de l'IER, chargée de statuer sur l'indemnisation des victimes des violations passées des droits humains et le



nouveau concept d'autorité, fondé entre autres sur la protection des libertés individuelles et collectives et sur l'Etat de droit", a-t-il expliqué dans une déclaration à la MAP.

Sur le registre des libertés, l'universitaire a fait savoir que le titre premier de la Constitution consacre plusieurs articles aux droits et libertés politiques. Ainsi, l'article 2 énonce que "la souveraineté appartient à la nation qui l'exerce directement, par voie de référendum, et indirectement par l'intermédiaire de ses représentants. La Nation choisit ses représentants au sein des institutions élues par voie de suffrages libres, sincères et réguliers". La Loi suprême met l'accent, aussi, sur la mise en place des conditions permettant de généraliser l'effectivité de la liberté et de l'égalité des citoyens, ainsi que de leur participation à la vie politique, économique, culturelle et sociale. "Si le préambule inscrit les droits de l'Homme dans le sillage du droit international, le titre II de la Constitution énumère les différents droits et libertés individuels, qui sont du reste prévus par les conventions internationales relatives aux droits de l'Homme, ratifiées par le Maroc, comme le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels", a-t-il argué.

C'est le cas du droit à la sûreté, de la légalité des peines et des infractions, du droit au procès équitable, de l'inviolabilité du domicile, de l'interdiction de la torture et des traitements inhumains et dégradants, de la liberté d'aller et de venir, de la liberté de pensée, d'opinion et d'expression et du droit à la santé, au travail, au logement, à l'éducation, etc, a-t-il rappelé.

L'une des réalisations phares des dernières années est le Plan d'action national dans le domaine de la démocratie et de droits de l'Homme, qui offre un mécanisme de référence permettant la planification stratégique en la matière. Il vise à consolider le processus des réformes politiques, à institutionnaliser la protection et la promotion des droits de l'Homme et à encourager les initiatives vouées à l'émergence d'une démocratie participative. Ce plan, conçu dans le prolongement des réformes initiées post-IER, ouvre en effet la voie à l'intégration des droits de l'Homme et l'approche genre dans les politiques publiques et dans les différents plans sectoriels et programmes de développement économiques, sociaux et culturels. Il est composé de quatre axes principaux, à savoir démocratie et gouvernance, droits économiques, sociaux, culturels et environne-

mentaux, promotion et protection des droits catégoriels et cadre institutionnel et juridique. "Il y a une vision Royale et elle se fonde sur un projet de société démocratique pour remodeler le système institutionnel et assoir une nouvelle citoyenneté avec des droits et des libertés", souligne, pour sa part, le politologue et professeur de droit, Mustapha Sehim, qui plaide pour que les leviers de changement actuels soient à la hauteur de cette ambition et de ses exigences.

Dans la même lignée, ont été mises en place une dizaine d'instances de bonne gouvernance et d'autres vouées, avant tout, à la consécration des mécanismes de démocratie participative et, surtout, du principe constitutionnel de corrélation entre responsabilité et reddition des comptes.

Autant dire que plus de 20 ans de règne de SM le Roi Mohammed VI ont favorisé une dynamique d'institutionnalisation accentuée servie par le primat de l'autorité de l'Etat, en tant que garant et protecteur, en même temps, des droits et libertés des citoyens. Une dynamique résolument inscrite dans la durée et adossée à une ferme volonté de promouvoir la cohésion sociale par une politique de réformes soucieuse de développement solidaire et inclusif.

À l'occasion du 22^{ème} anniversaire de l'intronisation
de Sa Majesté le Roi Mohammed VI

**Le Président Directeur Général
et l'ensemble des collaborateurs du Groupe OCP**

ont l'insigne honneur de présenter à

SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI



que Dieu L'assiste

leurs vœux de bonheur et de santé, ainsi qu'à

Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan et à

Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid et à toute la Famille Royale.

Ils renouvellent au Souverain l'expression de leur fidélité et de leur attachement
au Glorieux Trône Alaouite.



www.ocpgroup.ma



Le port Dakhla Atlantique, un projet stratégique qui confirme l'engagement panafricain du Royaume

Le port Dakhla Atlantique, un mégaprojet structurant du nouveau modèle de développement des provinces du Sud, incarne l'engagement du Maroc en faveur de l'Afrique et son adhésion aux efforts visant la consolidation des liens de coopération et de partenariat avec ses frères dans le continent.

Ce projet stratégique qui vient renforcer les infrastructures de la région de Dakhla-Oued Eddahab, tend à raffermir davantage les liens économiques et commerciaux entre le Maroc et sa profondeur africaine et constituera une interface maritime d'intégration économique et un hub de rayonnement continental et international.

Objet d'une convention spécifique signée devant S.M le Roi Mohammed VI, en février 2016, ce mégaprojet s'inscrit parfaitement dans le cadre des Hautes orientations du Souverain, réitérées dans Son discours à l'occasion du 45ème anniversaire de la Marche verte.

Cette infrastructure portuaire de taille permettra également de soutenir le développement économique, social et industriel des provinces du Sud, en particulier dans la région de Dakhla-Oued Eddahab, dans tous les secteurs productifs, en particulier la pêche maritime, étant donné que la perle du Sud recèle des ressources halieutiques abondantes et diversifiées, représentant 65% du potentiel national exploitable.

Doté d'une zone industrialo-logistique, d'une zone d'échange commerciale et d'une autre dédiée à la valorisation des activités de la pêche maritime, le port Atlantique va sans nul doute devenir un véritable axe économique autonome capable de repositionner toute la région sur les routes maritimes.

Un port moderne comme celui de Dakhla Atlantique va contribuer assurément à mettre en exergue la région de Dakhla-Oued Eddahab, en tant qu'une porte d'entrée vers les pays du continent africain et un pôle attractif pour les investisseurs locaux et étrangers intéressés par l'exportation vers l'Afrique, en particulier dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale afri-

caine (ZLECAF).

Ainsi, ce nouveau hub portuaire aura des retombées positives sur le tissu social de la ville de Dakhla en particulier et la région en général, étant donné qu'il est un chantier pourvoyeur d'emplois directs et indirects, susceptible d'accompagner cette dynamique économique croissante.

Dans ce sillage, ce projet à portée stratégique prendra en compte l'importance de la liaison routière, à savoir la voie express Tiznit-Dakhla qui demeure un réel pont logistique entre le Maroc et le reste des pays africains pour bâtir une coopération Sud-Sud agissante et un développement économique en plein essor.

Conscients de l'importance de ce projet structurant, les représentants de plusieurs départements gouvernementaux au niveau régional ont fait part de leur mobilisation pour accompagner ce méga-projet qui constitue un acquis très important et une valeur ajoutée qualitative, permettant de consolider les autres projets phares inscrits dans le cadre du nouveau modèle de développement des provinces du Sud.

Parallèlement avec le lancement des travaux de sa construction, il sera procédé au lancement de trois composantes, à savoir la valorisation des ressources de la pêche maritime et la mise en place d'une zone d'accélération industrielle, ainsi qu'une zone dédiée aux activités logistiques.

Doté d'une conception évolutive et extensible, ce projet portera sur la réalisation d'un port en eaux profondes sur la façade Atlantique de la région de Dakhla-Oued Eddahab, selon trois composantes, à savoir un port de commerce à une profondeur de -16 m/zéro hydrographique, un port dédié à la pêche côtière et hauturière, et un port dédié à l'industrie navale.

Situé à 40 km au Nord de la ville de Dakhla, ce port sera adossé à une zone industrialo-logistique de 1.650 hectares destinée à offrir des services industriels et logistiques de qualité.

Suite à l'achèvement des études relatives à la réalisation de ce complexe portuaire, le ministère de l'Équipement, du Transport, de la

Logistique et de l'Eau a procédé au lancement de l'appel d'offres avec présélection relatif à la réalisation

des travaux de construction du nouveau port Dakhla Atlantique, dont les résultats de la phase de présélec-

tion ont été publiés par le ministère, conformément à la réglementation des marchés publics en vigueur.



A l'occasion du 22^{ème} anniversaire de l'accession au trône de SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI

La Directrice Générale et l'ensemble du personnel de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail ont l'honneur de présenter à SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI

QUE DIEU LE GLORIFIE leurs meilleurs vœux déferents, de santé et de longue vie, ainsi qu'à SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE HERITIER MOULAY AL HASSAN, A SON ALTESSE ROYALE LA PRINCESSE LALLA KHADIJA, A SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE MOULAY RACHID ET A TOUS LES MEMBRES DE LA FAMILLE ROYALE.

Ils saisissent cette heureuse occasion pour renouveler au Guide Suprême de la Nation, leur indéfectible attachement et l'assurer de leur mobilisation permanente sous ses Hautes Directives.



Agence Nationale de la Conservation Foncière,
du Cadastre et de la Cartographie



الوكالة الوطنية للمحافظة العقارية
والمسح العقاري والخرائطية

Fête du Trône



**A L'OCCASION DU 22^{ème} ANNIVERSAIRE
DE L'ACCESSION AU TRÔNE DE SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI,
QUE DIEU LE GLORIFIE,**

**le Directeur Général et l'ensemble du personnel de l'Agence Nationale de
la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie ont l'insigne honneur de
présenter leurs vœux les plus respectueux et les plus déferents
au GUIDE SUPREME DE LA NATION.**

**Puisse Dieu accorder longue vie à SA MAJESTE LE ROI et le combler en
les personnes de Son Altesse Royale le PRINCE HERITIER MOULAY AL HASSAN, de
Son Altesse Royale la PRINCESSE LALLA KHADIJA et de Son Altesse Royale le PRINCE
MOULAY RACHID, ainsi que de tous les membres de la FAMILLE ROYALE.**



Autonomie du Sahara et régionalisation avancée

Deux initiatives vertueuses incarnant la bonne gouvernance territoriale du Royaume

L'initiative d'autonomie et le modèle de régionalisation avancée s'inscrivent parfaitement dans le cadre du choix démocratique irréversible du Maroc, de même qu'ils constituent l'expression éloquent de l'attachement du Royaume aux principes de souveraineté, d'indépendance et de bonne gouvernance territoriale, voulus par S.M le Roi Mohammed VI.

Ainsi, la proposition marocaine d'autonomie, présentée aux Nations unies en avril 2007, entend trouver un règlement définitif au différend artificiel autour du Sahara marocain, dans le cadre de l'intégrité territoriale du Royaume.

En effet, le Maroc a toujours adhéré aux efforts du SG de l'ONU pour le règlement de la question du Sahara marocain, grâce aux Hautes Orientations de S.M le Roi et à une diplomatie Royale qui se veut le véritable rempart contre toute tentative attentatoire à l'unité et à la souveraineté nationales.

Ainsi, dans Ses discours et les initiatives qu'Il entreprend, le Souverain a toujours été le garant de l'unité du Maroc contre les manœuvres ourdies par les adversaires du Royaume, comme en témoigne le discours prononcé par S.M le Roi à l'occasion du 39^e anniversaire de la Marche Verte, dans lequel Il avait souligné que "le Maroc restera dans son Sahara, et le Sahara demeurera dans son Maroc jusqu'à la fin des temps".

Conscientieux, comme il l'a toujours été, d'édifier l'Etat de droit et de démocratie, qui respecte les libertés individuelles et collectives et d'asseoir les bases du développement socio-économique dans toutes ses régions, y compris les provinces du Sud, le Royaume s'est parfaitement inscrit, sous la conduite éclairée de S.M le Roi, dans une dynamique positive et constructive pour la défense de son intégrité territoriale et de sa souveraineté nationale.

Pour le directeur du Centre stratégique sur le Sahara et l'Afrique, Abdel-fattah El Fatih, l'initiative d'autonomie est soutenue haut et fort par la communauté internationale, qui ne cesse de confirmer sa pertinence et sa crédibilité, notant que ce soutien est également manifesté dans les diverses résolutions onusiennes.

"Sur le plan géopolitique, la communauté internationale n'entend guère s'aventurer à +miner+ la région et à +semer+ l'instabilité", a-t-il expliqué dans une déclaration à la MAP, souli-

gnant que la réalité de la zone sahélo-saharienne est l'exemple concret des grandes difficultés auxquelles les grandes puissances font face pour lutter contre les groupes terroristes et extrémistes, qui menacent la sécurité de cette région.

Et d'ajouter que le réalisme et le sérieux de l'initiative marocaine d'autonomie se sont renforcés davantage après la constitutionnalisation de la régionalisation avancée et la promulgation des lois organiques y afférentes.

"La mise en œuvre de cette régionalisation dans le cadre du nouveau modèle de développement aura sans doute des retombées très positives sur toutes les régions du Royaume", a relevé l'universitaire.

M. El Fatih a, en outre, mis en avant la reconnaissance des Etats-Unis de la pleine et entière souveraineté du Maroc sur son Sahara, qui constitue une victoire diplomatique indéniable pour le Royaume, ajoutant que la déclaration du porte-parole du Département d'Etat US réaffirmant cette position est venue "doucher" les espoirs des milieux hostiles au Maroc.

Ainsi et à la faveur de tous ces acquis engrangés, les citoyens des provinces du Sud seront capables de gérer leurs propres affaires, économiques, sociales et culturelles, en restant associés à la politique nationale interne et étrangère du pays. Et là, il s'agit d'une concrétisation, en bonne et due forme, des principes du grand chantier de la régionalisation avancée.

"La régionalisation avancée est aussi une forme d'autonomie en ce sens qu'elle garantit la participation de la population locale à la gestion de ses propres affaires, en interaction avec les ressources dont regorge sa zone territoriale et selon ses spécificités géographiques", a souligné M. El Fatih, précisant que cette régionalisation sera instaurée d'une manière encore plus efficiente, une fois le modèle de développement mis en œuvre.

En effet, la Constitution de 2011 affirme, sans ambages, dans son premier article, que "l'organisation territoriale du Royaume est décentralisée. Elle est fondée sur une régionalisation avancée", avant d'ajouter dans l'article 2 que "la souveraineté appartient à la Nation qui l'exerce, directement par voie de référendum, et indirectement par l'intermédiaire de ses représentants". La région sera ainsi appelée à s'acquitter effectivement de son rôle d'auto-développement, durable en l'occurrence, et cela ne peut avoir une

forme concrète qu'en mobilisant de nouvelles ressources, en mettant à niveau le capital humain et en jetant les bases d'un soutien financier pour la réduction des disparités entre les régions.

Dans ce cadre, S.M le Roi avait indiqué dans un message adressé aux participants aux premières Assises nationales de la régionalisation avancée que "l'application effective de la régionalisation avancée, de ses principes théoriques comme de ses modalités pratiques, reste tributaire de la mise en place d'une politique régionale clairement définie et réalisable en matière

économique, sociale, culturelle et environnementale".

"C'est dans cette optique que Nous avons veillé, dès sa mise en place, à traduire cette approche dans les faits, en prenant comme point de départ Nos provinces récupérées du Sud", a précisé le Souverain, ajoutant que pour cela, "Nous avons mis en chantier un modèle de développement intégré, respectant les spécificités de la région et s'appuyant sur un large éventail de chantiers structurants, mis au service de sa population et destinés à satisfaire ses attentes".

Dans ce contexte, et depuis Son accession au Trône de Ses glorieux ancêtres, SM le Roi a posé les jalons d'une mutation profonde permettant de relever les différents défis, en repensant le nouveau concept d'autorité qui balisera la voie à des projets de réforme politique et administrative.

Cette nouvelle conception a permis au Maroc de lancer et de concrétiser le chantier de la décentralisation, de la déconcentration, de la régionalisation avancée et de renforcer la politique de proximité, notamment dans les provinces du Sud.



A l'occasion de la Fête du Trône

Abdeljoud Balafrej et Salah Eddine Balafrej ont l'honneur de présenter, au nom du groupe hôtelier et immobilier Ahlen, à SA GLORIEUSE MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI leurs vœux déferents de santé, de bonheur et de prospérité. Ils saisissent également cette occasion pour présenter leurs meilleurs vœux à son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay Al Hassan, à son Altesse Royale la Princesse Lalla Khadija, à son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid, ainsi qu'à l'ensemble de la Famille Royale.



À L'OCCASION DU 22^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE L'INTRONISATION DE SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI

LE PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC ET L'ENSEMBLE DE SES COLLABORATEURS
ONT L'ÉMINENT HONNEUR DE PRÉSENTER LEURS VŒUX LES PLUS DÉFÉRENTS,
À SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI,
À SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE HÉRITIER MOULAY EL HASSAN,
À SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE MOULAY RACHID,
ET À TOUTS LES MEMBRES DE LA FAMILLE ROYALE.

NOUS SAISISSEONS CETTE HEUREUSE OCCASION POUR RENOUVELER À SA MAJESTÉ NOTRE ATTACHEMENT
INDÉFACTIBLE AU TRÔNE ALAOUITE ET AFFIRMER NOTRE ENGAGEMENT À ACCOMPAGNER, SOUS LES HAUTES
DIRECTIVES DE NOTRE SOUVERAIN, L'IMPORTANT PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
QUE CONNAÎT NOTRE ROYAUME.



CREDIT AGRICOLE DU MAROC

UN ENGAGEMENT DURABLE



Une résilience à toute épreuve de l'économie marocaine

Le Maroc, sous la conduite éclairée et proactive de S.M le Roi Mohammed VI, a fait preuve d'une forte résilience économique face à la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19), et ce grâce aux stratégies sectorielles mises en place et aux différentes initiatives prises en faveur du tissu économique national.

La vision stratégique définie par le Souverain a, en effet, permis au Maroc de réaliser une croissance soutenue dans différents secteurs d'activité (agriculture, automobile, ...) qui ont pu résister aux répercussions de la crise sanitaire et réussi à amorcer la reprise, à la faveur de programmes et d'actions concrètes visant à relancer l'économie marocaine.

Le programme intégré d'appui et de financement des entreprises "Intelaka", lancé en exécution des Hautes Orientations Royales concernant la facilitation de l'accès des entreprises au financement, a ainsi bénéficié à plusieurs entreprises notamment les très petites, petites et moyennes entreprises (TPME) à travers le Royaume en termes de financement mais aussi d'accompagnement dans la réalisation de projets dans différents secteurs.

Un programme qui a pour objectif d'offrir une nouvelle génération de produits de garantie et de financement à destination des très petites entreprises (TPE), des jeunes porteurs de projets, du monde rural, du secteur informel et des entreprises exportatrices. Le but étant de lancer une nouvelle dynamique de rupture à même d'encourager l'entrepreneuriat afin de favoriser l'insertion socio-économique des jeunes, notamment dans le monde rural.

Dans le même sillage et pour juguler les répercussions de la



crise sanitaire, un plan de relance synonyme d'une mobilisation tous azimuts a été mis en place pour relancer l'économie. Plusieurs engagements ont été pris pour retrouver le chemin de la croissance et de la confiance.

Cette feuille de route qui a pris en considération toute la période critique qu'a traversée l'économie mondiale et nationale dans le contexte du Covid-19, a donné un nouveau souffle aux opérateurs économiques.

De même, la nouvelle stratégie agricole "Génération Green 2020-2030", qui a propulsé un changement de cap stratégique pour permettre à quelque 400.000 familles d'intégrer la classe moyenne agricole à l'horizon 2030 et confirmer la place de quelque 690.000 foyers au sein de cette classe, a été élaborée.

Cette stratégie ambitieuse est porteuse d'une nouvelle génération de mécanismes d'accompagnement pour professionnaliser

l'agriculture, via la réforme du conseil agricole, la généralisation des services agricoles digitaux et la promotion de projets d'agriculture solidaire de nouvelle génération. "Le Maroc a fait montre non seulement d'une résilience face à la crise sanitaire mais aussi d'une convergence de stratégies et de conjoncture et surtout d'une reprise en lettre U tout au long des quinze derniers mois", a affirmé Abdelghani Youmni, économiste et spécialiste des politiques publiques. Au-delà de la résilience, le Royaume a adopté des stratégies parfaitement étudiées pour faire face à cette situation inédite, a-t-il dit dans une déclaration à la MAP.

"Confiné, le Maroc a fait appel à la solidarité nationale via le Fonds spécial pour la gestion du Covid-19 pour créer un filet social de circonstance, ouvert progressivement son économie, protégé ses secteurs vitaux, développé sa souveraineté alimentaire

puis réinventé un modèle ingénieux de substitut à l'importation pour produire localement et démarrer la transformation graduelle de son modèle de développement", a indiqué l'économiste.

D'après lui, la renaissance de l'économie passe nécessairement par une vaccination généralisée et une protection collective pour sauver les prérequis des vingt années de réformes, d'infrastructures et de volontarisme pour édifier une économie émergente prospère et tournée vers l'avenir.

Grâce à une gestion exemplaire, le Maroc a pu en l'espace de quelques mois vacciner plus de 11 millions de citoyens (1ère dose). Un résultat qui suscite l'admiration de la communauté internationale.

Evoquant les secteurs distingués durant cette période de crise, l'économiste a souligné que parmi les secteurs qui ont profité pleinement de la crise, il y a celui de

l'agroalimentaire qui compte plus de 21.000 entreprises, 161.671 salariés pour un chiffre d'affaires de 161 milliards de dirhams (MMDH), soit 24% du chiffre d'affaires industriel et 7,45% du PIB. Ce secteur, a-t-il soutenu, a joué un rôle exceptionnel pour permettre aux Marocains d'évaluer leur souveraineté alimentaire et de vérifier qu'elle est quasiment totale et robuste. La crise du Covid-19 a été particulièrement favorable à l'industrie pharmaceutique, aux laboratoires, aux équipementiers de la santé et au secteur médical privé.

De par sa forte résilience face au choc pandémique, outre les avantages concurrentiels dont il jouit, son positionnement géostratégique et sa stabilité politique, le Maroc est bien outillé pour aller de l'avant et saisir les opportunités qui se présentent et renforcer ainsi son positionnement dans les chaînes de valeur mondiales.

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
 WILAYA DE LA RÉGION DE L'ORIENTAL
 RÉGION DE L'ORIENTAL
 DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
 DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
 DIVISION DU BUDGET, DES FINANCES ET D'ÉQUIPEMENTS
 SERVICE DES COMMANDES ET DES MARCHÉS

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°57/2021/BR

Le 24/08/2021 à partir de 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Région de l'Oriental à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **l'études géotechniques et contrôle de qualité des :**
 - **Travaux de construction de 24 salles de ressources pour qualification et soutien des enfants en situation d'handicap au sein des écoles publiques dans la région de l'oriental.**
 - **Travaux de construction de (27) salles d'enseignement préscolaire au sein des écoles publiques dans la préfecture d'Oujda-Angad et les provinces de Nador et Jerada – Région de l'oriental**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Région de l'Oriental à Oujda, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics. www.marchespublics.gov.ma

La caution provisoire : **6000,00** DHS (Six mille dirhams)
 L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **395.280,00DHS (trois cent quatre-vingt-quinze mille deux cent quatre-vingt dirhams).**
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Région de l'Oriental, Boulevard Son altesse Royale Prince Héritier Moulay EL Hassan Oujda.
 Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
 Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant L'ouverture des plis.
 Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics.
 - Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 04du règlement de Consultation.

Dossier Technique comprenant :
 -Pour les concurrents installés au Maroc, doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification pour les domaines d'activités suivantes :

Activité	Qualification	Catégorie
EG	EG.1	3
CQ	CQ.1 et CQ.9	3

-Pour les concurrents non installés au Maroc :
 Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation

N°6857/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
 WILAYA DE LA RÉGION DE L'ORIENTAL
 RÉGION DE L'ORIENTAL
 DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
 DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
 DIVISION DU BUDGET, DES FINANCES ET D'ÉQUIPEMENTS
 SERVICES COMMANDES ET DES MARCHÉS

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°58/2021/BR

Le 24/08/2021 à partir de 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Région de l'Oriental à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **Travaux d'équipement par système de pompage solaire complet du forage lamzaoued à la commune de lamrija –province de Guercif.**
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Région de l'Oriental à Oujda, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics. www.marchespublics.gov.ma
 La caution provisoire : **40.000,00** DHS (Quarante mille dirhams)
 L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **2.580.698,40** DHS (Deux million cinq cent quatre-vingt mille six cent quatre-vingt-dix-huit dirhams 40 cts).
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Région de l'Oriental, Boulevard Son altesse Royale Prince Héritier Moulay EL Hassan Oujda.
 ✓ Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
 ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant L'ouverture des plis.
 ✓ Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics.
 - Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 05 du règlement de Consultation.

Dossier Technique comprenant :
 Pour les concurrents installés au Maroc, doivent fournir une Copie certifié conforme à l'original du certificat de qualification et classification :

Secteur	Qualifications	Classe
C	CI	4

Pour les concurrents non installés au Maroc :
 Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°6858/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
 WILAYA DE LA RÉGION DE L'ORIENTAL
 RÉGION DE L'ORIENTAL
 DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
 DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
 DIVISION DU BUDGET, DES FINANCES ET D'ÉQUIPEMENTS
 SERVICE DES COMMANDES ET DES MARCHÉS

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°60/2021/BR

Le 24/08/2021 à partir de 13 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Région de l'Oriental à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **Travaux de réhabilitation et protection du canal d'irrigation Mezghamma à la commune Sebbab –Province de Guercif-**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Région de l'Oriental à Oujda, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics. www.marchespublics.gov.ma
 La caution provisoire : **30.000,00** DHS (Trente mille dirhams)
 L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **2.098.080,00** DHS (Deux million quatre-vingt-dix-huit mille quatre-vingt dirhams).
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Région de l'Oriental, Boulevard Son altesse Royale Prince Héritier Moulay EL Hassan Oujda.
 ✓ Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
 ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant L'ouverture des plis.
 ✓ Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics.
 - Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 05 du règlement de Consultation.

Dossier Technique comprenant :
 Pour les concurrents installés au Maroc, doivent fournir une Copie certifié conforme à l'original du certificat de qualification et classification :

Secteur	Qualifications	Classe
C	C5	4

Pour les concurrents non installés au Maroc :
 Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°6860/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
 WILAYA DE LA RÉGION DE L'ORIENTAL
 RÉGION DE L'ORIENTAL
 DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
 DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
 DIVISION DU BUDGET, DES FINANCES ET D'ÉQUIPEMENTS
 SERVICE DES COMMANDES ET DES MARCHÉS

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°59/2021/BR

Le 24/08/2021 à partir de 12 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Région de l'Oriental à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **Travaux d'équipement par système de pompage solaire complet du forage guettara-2 à la commune de lamrija –Province de Guercif.**
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Région de l'Oriental à Oujda, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics. www.marchespublics.gov.ma
 La caution provisoire : **20.000,00** DHS (Vingt mille dirhams)
 L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **1.413.956,40** DHS (Un million quatre cent treize mille neuf cent cinquante-six dirhams 40 cts).
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Région de l'Oriental, Boulevard Son altesse Royale Prince Héritier Moulay EL Hassan Oujda.
 ✓ Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
 ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant L'ouverture des plis.
 ✓ Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics.
 - Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 05 du règlement de Consultation.

Dossier Technique comprenant :
 Pour les concurrents installés au Maroc, doivent fournir une Copie certifié conforme à l'original du certificat de qualification et classification :

Secteur	Qualifications	Classe
C	CI	4

Pour les concurrents non installés au Maroc :
 Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°6859/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
 RÉGION DE MARRAKECH -SAFI
 PROVINCE DE YOUSOUFIA
 CONSEIL PROVINCIAL DE YOUSOUFIA
 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
 N° 25 /2021



**AVIS D'EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE
 AU TITRE D'ANNEE : 2021**

Le conseil provincial de Youssoufia organisera des examens d'aptitude professionnelle au titre d'année 2021 au profit des fonctionnaires et agents ayant accomplis les conditions d'ancienneté de six ans d'ancienneté au siège du conseil provincial de Youssoufia selon le tableau mentionné ci-dessous :

Pour accès au grade	Condition	Dates des examens
Adjoint technique 2ème grade	Ayant grade adjoint technique 3ème grade ayant 6 ans d'ancienneté dans le grade.	22/08/2021
Adjoint Administratif 2ème grade	Ayant grade adjoint Administratif 3ème grade ayant 6 ans d'ancienneté dans le grade.	22/08/2021
Technicien 2ème grade	Technicien 3ème grade ayant 6 ans d'ancienneté dans le grade.	22/08/2021

Observation : les demandes de candidature devront être déposées au service de la gestion des ressources humaines jusqu'au 20/08/2021.

N°6861/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
 PROVINCE DE SEFROU
 COMMUNE MTARNAGHA

AVIS RECTIFICATIF de l'AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/2021/CMT PUBLIE AU N° 9376 DU QUOTIDIEN LIBERATION EN DATE DU 28/07/2021

Il est porté à la connaissance du public que l'avis d'appel d'offres ouvert N° 01/2021/CMT relatif aux TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES DOUARS KASBA RELEVANT DE LA COMMUNE MTARNAGHA

est rectifié comme suit :

Les entreprises installées au Maroc doivent fournir des copies certifiées conforme à l'originale des certificats de qualification et de classification :

Secteur	Qualifications exigées	Classe minimale
SECTEUR A6	Travaux de construction des réservoirs courants en béton armé de capacité inférieur ou égale à 1000 m3	4
SECTEUR C1	Réseaux de conduites sous pression de petit diamètre inférieur ou égale 400 mm et ouvrages annexes .	4

Au lieu de

Les entreprises installées au Maroc doivent fournir des copies certifiées conforme à l'originale des certificats de qualification et de classification :

Secteur	Qualifications exigées	Classe minimale
SECTEUR A6	Travaux de construction des réservoirs courants en béton armé de capacité inférieur ou égale à 1000 m3	4
SECTEUR C1	Réseaux de conduites sous pression de grand diamètre inférieur ou égale 400 mm et ouvrages annexes.	4

N°6864/PA

Royaume du Maroc
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
 RÉGION DE L'ORIENTAL
 AGENCE REGIONALE D'EXECUTION DES PROJETS DE L'ORIENTAL



AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DES PRIX

Il sera procédé, au siège de l'AREP de l'Oriental sis à l'Avenue le Prince Héritier My El Hassan Immeuble 76- Oujda, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix désignés ci-après :

Appel d'offre N°	Objet	Caution provisoire (DH) TTC	Estimation de l'Administration (EN DH) TTC	Date et l'heure de l'ouverture des plis	pièces justificatives à fournir
22/2021/AREPO	Travaux de construction des routes non classées relevant de la province Nador : • Construction de la route non classée reliant centre ihaddaden et douar tanout Commune IHADDADENE • Construction de la route non classée reliant douar bouratoual et douar Sehlaamouren Commune BNI SIDEL LOUTA	350 000.00	21 665 614.80	24/08/2021 A 15h00min	l'article 5 du règlement de consultation

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de l'Oriental, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'état.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de l'Oriental sis à Avenue le Prince Héritier My El Hassan Immeuble 76- Oujda ;
- ✓ Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- ✓ Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics.

N°6862/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU

DIRECTION GENERALE DES ROUTES ET DU TRANSPORT TERRESTRE

DIRECTION PROVINCIALE DE MIDELT

Avis d'Appel d'Offres Ouvert N° 27/2021

Le 24/08/2021 à 10 :00 min du matin , il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour : « Contrôle et suivi de la qualité des Travaux de Réparation de Dégâts de Crues Survenus sur la RP 7319 du PK 57+000 au PK 106+100 Durant la Saison Hivernale 2019/2020 Province de Midelt ».

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau, Rue Agadir Midelt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchéspublics.gov.ma>.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (600,00 Dhs) Six cent Dirhams.
- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **36 612,00 dhs (Trente six mille six cent douze dirhams, 00 Cts TTC).**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12-349 du 8 jomada al oula 1434 (20 Mars 2013) concernant les marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau ;
- soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau de Midelt ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 4 du règlement de consultation.

Dossier technique comprenant :

- Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivantes :

ACTIVITE	QUALIFICATION EXIGEE	CATEGORIE MINIMALE
CQ : CONTROLE DE QUALITE	CQ.7 : CONTROLE DES TRAVAUX DES OUVRAGES D'ART COURANTS	4

- Pour les concurrents non installés au Maroc :

Les concurrents doivent produire le dossier technique prévu par le règlement de la consultation.

N°6863/PA

SOCIÉTÉ SARKOUH FINANCIÈRESARL AU CONSTITUTION

I)- Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 07/07/2021, il a été institué une société SARL AU dont les caractéristiques sont:

- Dénomination Sociale : «SARKOUH FINANCIERE»
- Forme : SARL AU.
- Objet : -TRANSFERT D'ARGENT.GENERALEMENT TOUTES OPTION FINANCIERES, COMMERCIALE. POUVANTFAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ....
- Siège social : N 1274 HAY ELAOU DA LAAYOUNE.
- Durée : 99 ans.
- Capital social : 100 000,00 Dirhams divisé en 100 parts de 1000,00 Dirhams chacune.
- La gérance : Mme. SARKOUH SALKKA, gérant unique pour une durée illimitée.
- Année sociale : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
- Bénéfices: Les produits nets de chaque exercice après prélèvements légaux et statutaires seront répartis entre les associés proportionnellement à leurs parts.

II)- La société a été immatriculée au RC N° 37541 le 13-07-2021.

N° 6868/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR WILAYA DE LA REGION DE L'ORIENTAL REGION DE L'ORIENTAL DIRECTION GENERALE DES SERVICES DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES DIVISION DU BUDGET, DES FINANCES ET D'EQUIPEMENTS SERVICE DES COMMANDES ET DES MARCHES AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 61 /2021/BR

Le 24/08/2021 à partir de 14 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Région de l'Oriental à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : la fourniture, installation et mise en service de trois (03) stations de mesure de la qualité de l'air au niveau de la région de l'oriental.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Région de l'Oriental à Oujda, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics. www.marchespublics.gov.ma

La caution provisoire : 61.000,00DHS (Soixante et un mille dhs)

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 4.104.000,00 DHS (Quatre million cent

quatre mille dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Région de l'Oriental, Boulevard Son altesse Royale Prince Héritier Moulay EL Hassan Oujda.
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique, via le portail des marchés public.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de Consultation.

N° 6869/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR PREFECTURE D'INEZGANE AIT MELLOUL CONSEIL PREFECTORAL AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 09 /2021/BP

Le 26 Aout 2021 à 10Heures, il sera procédé, dans le bureau du président du conseil préfectoral d'Inezgane Ait Melloul, à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix ayant pour objet : Etudes techniques et suivi du projet d'aménagement des espaces verts et d'installation du système de gouttes à gouttes sur la voie de l'Aéroport, Préfecture d'Inezgane Ait Melloul.

Le dossier d'appel d'offres, peut être retiré auprès du Service des Affaires Financières et du Patrimoine – Bureau des marchés du conseil préfectoral d'Inezgane - Ait Melloul, il peut également être téléchargé à partir du Portail des Marchés Publics: www.marchespublics.gov.ma.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 3.000,00 Dhs(Trois mille dirhams)

- L'estimation du coût des prestations objet de l'appel d'offres est fixée à: 108.000,00 Dhs TTC (Cent huit mille dirhams toutes taxes comprises).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles-27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada-I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

-Soit déposer contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'ordre du Service des Affaires Financières et du Patrimoine – Bureau des Marchés de la Préfecture

d'InezganeAit Melloul.
-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
-Soit les remettre, séance tenante, au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique au portail des

marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article-09 du Règlement de consultation.

N° 6870/PA

Royaume du Maroc Ministère de l'Intérieur Préfecture d'Inezgane Ait Melloul						
PROGRAMME PREVISIONNEL COMPLEMENTAIRE DES MARCHES AU TITRE DE L'ANNEE 2021 INITIATIVE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN						
TRAVAUX :						
N°	Objet des travaux	Nature des travaux	Lieu d'exécution	Mode de passation envisagé	Période prévisionnelle de publication de l'avis	Marchés à réserver aux PME
1	Fourniture, installation et mise en marche d'une unité de traitements des eaux au centre d'hémodialyse à la Commune de Lqllaa.	Travaux	Préfecture Inezgane Ait Melloul	Appel d'offres ouvert	Juillet 2021	
2	Travaux d'aménagement et de réhabilitation du complexe Dar Takafoul Ait Melloul.	Travaux	Préfecture Inezgane Ait Melloul	Appel d'offres ouvert	Aout 2021	
3	Travaux d'aménagement au service psychiatrie de l'hôpital, Inezgane.	Travaux	Préfecture Inezgane Ait Melloul	Appel d'offres ouvert	Aout 2021	

N°6865/PA

Royaume du Maroc Ministère de l'Intérieur Préfecture d'Inezgane Ait Melloul						
PROGRAMME PREVISIONNEL COMPLEMENTAIRE DES MARCHES AU TITRE DE L'ANNEE 2021 BUDGET GENERAL						
SERVICE:						
N°	Objet des travaux	Nature des travaux	Lieu d'exécution	Mode de passation envisagé	Période prévisionnelle de publication de l'avis	Marchés à réserver aux PME
1	études architecturales et le suivi des travaux de construction de deux postes de commandements aux communes Lqllaa et Dcheira El Jihadia, extension d'un poste de commandement à la commune temsia et travaux d'aménagement aux postes de commandement relevant de cette Préfecture.	Etude	Préfecture Inezgane Ait Melloul	Appel d'offres ouvert	Aout 2021	

N°6866/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR PREFECTURE D'INEZGANE AIT MELLOUL CONSEIL PREFECTORAL						
PROGRAMME PREVISIONNEL COMPLEMENTAIRE DES MARCHES A PASSER AU TITRE DE L'ANNEE 2021 CONSEIL PREFECTORAL D'INEZGANE AIT MELLOUL						
- Travaux						
Objet des travaux	Nature des travaux	Lieu d'exécution	Mode de passation envisagé	Période prévisionnelle de publication de l'avis	Marchés à réserver aux PME	
Aménagement des établissements d'enseignement: Aménagement des terrains de sport au Collège « KHAOUARIZMI » à la commune Lqllaa	Aménagement	Commune- Lqllaa	Appel d'Offres Ouvert	3 ^{ème} trimestre	non	

N°6867/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE NOUACEUR
COMMUNE DAR
BOUAZZA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT SUR
OFFRE DE PRIX
N° 08/2021
(Séance publique)
Le Mardi 24 Août 2021 à
11heures, il sera procédé au
siège de la Commune Dar
Bouazza à l'ouverture des

plis afférent à l'appel d'offres sur offres de prix ouvert relatif aux prestations de service de gardiennage, de surveillance et de sécurité de l'espace vert de la ville Errahma. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés relevant de la Commune Dar Bouazza, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma. Le cautionnement provi-

soire est fixé à la somme de : VINGT MILLE DIRHAMS (20 000.00DH). L'estimation des coûts des prestations établie par le Maître d'Ouvrage : 1.438.751,16 DHS (UN MILLION QUATRE CENT TRENTE-HUIT MILLE SEPT CENT CINQUANTE ET UN DIRHAMS ET SEIZE CENTIMES TTC). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux

dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :
• Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau

précité ;
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés;
• Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ou-

verture des plis.
• Soit déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics.
• Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article-9 du règlement de consultation.
N° 6871/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME,
DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS
Direction Régionale de l'Agriculture Du Souss-Massa
Direction Provinciale de l'Agriculture
TIZNIT

**AVIS RECTIFICATIF A L'APPEL D'OFFRES
N° 11/2021/DPA/TZ/SMOP**

Il est porté à la connaissance des concurrents que l'A.A.O N° 11/2021/DPA/TZ/SMOP du 24 Aout 2021 à 10 H, Publié au journal (libération n° 9363 du 08 Juillet 2021), a connu des rectifications au niveau de l'article 7-B et Article 8 du règlement de consultation. Le reste sans changement.

Veuillez télécharger la version du règlement de consultation dûment rectifiée au niveau du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

N°6873/PA


**Groupe
al omrane**

**Avis de Report
de l'Avis d'Appel d'Offres Ouvert sur
Offres de Prix n° HAO/IG/13/2021**

**MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DU HOLDING AL
OMRANE POUR LA DEFINITION D'UN SYSTEME DE
MANAGEMENT ANTI-CORRUPTION (SMAC) SELON
LA NORME 37001**

**Il est porté à la connaissance du public
que le date d'ouverture des plis de l'Avis
d'Appel d'offres Ouvert n°
HAO/IG/13/2021 prévue le Mardi 17 Août
2021 à 10h00 est reportée au Mardi 31
Août 2021 à 10H00.**

**Holding Al Omrane, SA à Directoire et à Conseil de Surveillance
RC 26.807 - ICE 00155164800095, www.alomrane.gov.ma
Adresse : 5, Rue Boundoq, Mall Central, Hay Riad, Rabat
Tél : 05 37 56 91 91 - Fax : 05 37 56 63 92**

N°6875/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU
TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE
L'EAU
AGENCE NATIONALE DES
EQUIPEMENTS PUBLICS
DIRECTION REGIONALE DU NORD



المملكة المغربية
وزارة التجهيز والنقل
واللوجستيك والماء
الوكالة الوطنية للتجهيزات العامة
المديرية الجهوية للشمال

REF : ANEPN/DMAG/ /2021

**AVIS DE REPORT DE LA CONSULTATION
ARCHITECTURALE N° 09/2021**

Le Directeur Régional de l'Agence Nationale des Equipements Publics du Nord porte à la connaissance du public que la séance d'ouverture de la consultation architecturale n° 09/2021 publié au journal LIBERATION n° 9370 du 16/07/2021 prévue initialement le 12/08/2021 à 10 heures sera reportée au 18/08/2021 à 10 heures.

N°6872/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE NOUACEUR
COMMUNE DAR BOUAZZA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 07/2021
(Séance publique)**

Le Mardi 24 Août 2021 à 10heures, il sera procédé au siège de la Commune Dar Bouazza à l'ouverture des plis afférent à l'appel d'offres sur offre de prix ouvert relatif aux travaux d'entretien des espaces verts de la ville ERRAHMA sise à la commune DAR BOUAZZA - Province de Nouaceur.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés relevant de la Commune Dar Bouazza, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma.

➤ *Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20.000,00 DHS (Vingt mille DHS).*

L'estimation des coûts des prestations établie par le Maître d'Ouvrage : 712. 200,00 DHS TTC (SEPT CENT DOUZE MILLE DEUX CENTS DIRHAMS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 08 Joumada I 1434(20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés
- ✓ Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✓ Soit déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article-9 du règlement de consultation.

2.1- Pour les concurrents installés au Maroc :
Copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification,

Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et les qualifications exigées sont de la façon suivante :

Secteur	Qualifications exigées	Classe minimale
V	V1 : Aménagement des espaces verts et jardins	3

2.2- Pour les concurrents non installés au Maroc :
Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévue par l'article-9 du règlement de consultation.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article-9 du règlement de consultation.

N°6874/PA

DISTRIDAN SARL AU
2 RUE ESSANA OUBAR
ETAGE 4 APPT N°12
IMMEUBLE NEZHA
ETAGE 8
CASABLANCA

AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous
seing privé, en date du
24/06/2021, il a été établi
les statuts d'une société à
responsabilité limitée à asso-
cié unique dont les caracté-
ristiques sont les
suivantes :

- Dénomination : DISTRI-
DAN
- Forme juridique : SARL
AU
- Siege social : 2 RUE ESSA-
NA OUBAR ETAGE 4
APPT N°12 CASA
- Objet : MENUISERIE
ALUMINIUM ET METAL-
LIQUE
- Gérance : Mr DANI
JAMAL est gérant unique
pour une durée illimitée
- Capital : Le capital social
est fixé pour 100 000,00
DHS, divisé en 1000 parts
sociales de 100,00 DHS cha-
cune
Le dépôt légal a été déposé
au tribunal de commerce de
Casablanca le 15/07/2021
sous le numéro 787011
N° 6878/PA

CONSTITUTION
I/- Aux termes d'un acte
SSP du 21/05/2021 à Casa-
blanca, il a été établi les sta-
tuts d'une société SARL:

Dénomination : «TRUST
PROD» SARL.
Objet :
PRODUCTEUR DE FILMS
C I N E M A T O G R A -
P H I Q U E S C E L U I Q U I
C O M P O S E O U F A I T
C O M P O S E R D E S S C E N A -
R I O S , E F F E C T U E O U F A I T
E F F E C T U E R L A R E -
C R U T E L E P E R S O N N E L
A R T I S T I Q U E N E C E S -
S A I R E S A L A M I S E E N
S C E N E .
P R O D U C T I O N A U D I O V I -
S U E L , E V E N E M E N T I E L S
E T P R O U C T I O N C I N E -
M A T O G R A P H I Q U E .
Siège Social : CASA-
BLANCA, 5EME ETG RES
VALROSE E NUM 11
PLACE ALBERT 1ER BD
MED V.
Capital Social : 300 000.00
DHS (Trois Cent Mille di-
rhams).
Apport :
L'associé fait apport à la so-
ciété d'une somme en es-
pèce à savoir :
Mr MOUNIR SAGUIA ap-
porte à la présente société la
somme en numéraire cor-
respondant à la libération
du 25% soit 26.250,00 dhs.
Mr ADIL YAKINE apporte
à la présente société la
somme en numéraire cor-
respondant à la libération
du 25% soit 26.250,00 dhs.
Mr HICHAM HAIDAR ap-
porte à la présente société la

somme en numéraire cor-
respondant à la libération
du 25% soit 22.500,00 dhs.
Durée : 99 ans.
Gérance : Mr HICHAM
HAIDAR et Mr ADIL YA-
KINE, co-gérant pour une
durée illimitée.
II-Le dépôt légal a été effec-
tué et immatriculé au regis-
tre au tribunal de
commerce de Casablanca
sous le numéro 511619.
N° 6879/PA

MODIFICATION
I/- suivant au PV de l'AGE
en date du 29/06/2021 de
la société GEMAPROSAR-
LAU, il a été décidé :
* Augmentation du capital
social qui était actuellement
UN MILLION dirhams
(1.000.000,00 dhs) d'une
somme de TROIS MIL-
LION DIRHAMS (3.000.000,00 dhs) pour le
porter ainsi à QUATRE
MILLION DE DIRHAMS (4.000.000,00 dhs) par la
création et l'émission de
30.000 parts sociales nou-
velles d'une valeur de 100
dhs chacune.
* La mise à jour des statuts.
II/-Le dépôt légal a été effec-
tué au tribunal de COM-
MERCE DE
CASABLANCA le
19/07/2021 sous le numéro
787503.
N° 6880/PA

CABINET AL ISTICHA-
RYA CONSULTING -
SARL-BOUZNIKA
Tél/Fax: 0537649573
GSM: 0668792975.
Constitution
Aux termes d'un acte sous
seing privé en date du
7/7/2021, il a été établi les
statuts d'une société, dont
les caractéristiques sont les
suivantes :
Dénomination : " RAFINYA
PROMO" S.A.R.L. AU
Siège Social : 5 BD ABDEL-
LAH BEN YASSINE IMM
BELLEDONE ETG 5 N°5
CASABLANCA.
Associé unique :
Mr.JAOUAD EL JEM-
ZAOUI apporteur en nu-
méraire 100 000.00 dhs soit
1000 parts Sociales
Objet : PROMOTION
IMMOBILIERE. TRAVAUX
DIVERS OU DE
CONSTRUCTION
Durée : 99 ans.
Capital social : 100.000,00
DHS.
Gérance : la société est
gérée par : Mr. JAOUAD EL
JEMZAOUI.
Dépôt légal : la société a
été immatriculée au RC au
Tribunal du Commerce de
Casablanca sous le
N°511579.
N° 6881/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
N° 6882/PA

PROVINCE EL KELAA
DES SRAGHNA
SECRETARIAT
GENERAL
D.B.M.
AVIS DE
CONSULTATION
ARCHITECTURALE

Le 26/8/2021 à 10 H, il
sera procédé dans les bu-
reaux du secrétariat gé-
néral de la Province d'El
Kelaâ des Sraghna. (Salle
AitAbdelmoulaAbdeloua-
hab) à l'ouverture des plis
relatif à la consultation ar-
chitecturale pour :
• 19/2021/INDH à 10H
Etude, conception archi-
tecturale et suivi des tra-
vaux de construction de 8
unités préscolaires dans 6
communes relevant de la
Province d'El Kelaa des
Sraghna.
- le budget prévisionnel
maximum, hors taxes, pour
l'exécution des tra-
vaux à réaliser est de :
1 275 000.00 DHS (Un
Million Deux Cent
Soixante Quinze Mille
dhs).

Les dossiers de la consul-
tation architecturale peu-
vent être retirés auprès de
la Division du budget et
matériel de la province. Ils
peuvent également être té-
léchargés à partir du por-
tail des marchés de l'Etat
www.marchespublics.gov.ma.
Le contenu, la présenta-
tion ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des arti-
cles 100, 101 et 102 du dé-
cret n° 2-12-349 du 8
journada I 1434 (20 Mars
2013) relatif aux marchés
publics.
Les architectes peuvent :
-soit envoyer leurs plis,
par courrier recommandé
avec accusé de réception,
au bureau d'ordre de la
Province El kelaa des
Sraghna.
-soit déposer, contre récé-
pissé, leurs plis dans le bu-
reau d'ordre de la
Province El kelaa des
Sraghna.
-soit les remettre au pré-
sident du jury des consulta-
tions architecturales au
début de la séance et avant
l'ouverture des plis.
- Soit envoyer par voie
électronique conformé-
ment à la disposition de
l'arrêté du ministre de
l'économie et des finances
n° 20-14 du 8 kaada
1435(04/09/2014) relatif à
la dématérialisation des
procédés de passation des
marchés publics.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 5 des règle-
ments des consultations
architecturales.
N° 6882/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
عمالة إقليم تطوان
دائرة تطوان
قيادة بني حسان
جماعة الحراوة

إعلان بإجراء امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2021
لولوج مساعد تقني الدرجة الثالثة الملمم 7

يجرى يوم : 2021/08/07 بمقر جماعة الحراوة ، امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة مساعد تقني الدرجة الثالثة الملمم 7 ، مفتوح في وجه المساعدين التكننيين الدرجة الثالثة ، التابعين للجماعة والذين قضوا : (6 سنوات على الأقل من الأكل من الخدمة الفعلية بهذه الصفة . يحدد عدد المناصب الممنحن في شأنها في منصب واحد (1) ، ترسل طلبات الترشيح باسم رئيس المجلس الجماعي لجماعة الحراوة (مندوبية المصالح) قبل تاريخ : 2021/08/06 يشتمل الامتحان على اختبارات كتابية وشفوية :

المعامل	العدد	الاختبارات	المناصب المتبقية بشانها	إطار الترقية	الإطار الأصلي
2	مساعدان (2)	اختبار كتابي موضوع عام يتعلق بالقطاع المعني			
3	3 ساعات	اختبار كتابي خاص يتعلق بالوظائف أو المهام الممارسة من طرف الموظفين المندتمين للدرجة المعنن بشانها أو بمجال الاختصاصات الإدارة المعننية	منصب واحد	مساعد تقني الدرجة الثانية	مساعد تقني الدرجة الثالثة
3	ما بين 15 و 30 دقيقة	اختبار شفوي مناقشة تنصب على المواضيع الكتابية عند الاقتضاء وعلى مهام وتخصص المرشح واختبار لفراته على ممارسة المهام المرتبطة بالدرجة المعنن بشانها ، ويمكن عند الاقتضاء اخضاع المرشح لاختبار تطبيقي			

تضع عن كل اختبار نقطة عددية تتراوح بين: 0 و 20 وتعتبر إقصائية كل نقطة تقل عن : 5 من 20 . لا يتأهل لاجتياز الاختبار الشفوي إلا المرشح الحاصل ، دون نقطة ، إقصائية على معدل يساوي : 10 من 20 على الأقل في الاختبارات الكتابية .

N°6876/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
REGION MARRAKECH-SAFI
PROVINCE DE SAFI
CERCLE ABDA
CAIDAT EL GOURAANI
CT EL GOURAANI

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°:01/2021

Le Mardi 24 août 2021 à 11 heures, il sera procédé, au Salle de réunion de la commune EL GOURAANI province de Safi à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouverts en séance publique sur offres de prix pour :

Travaux D'extension du réseau d'électricité Au profit des douars de la commune EL GOURAANI, province de Safi.

Le dossier d'appel d'offres ouvertes, peut être retiré auprès de bureau de service technique de la commune EL GOURAANI province de Safi, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

La caution provisoire : 26394,00 DHS (VINGT SIX MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT QUATORZE dirhams)

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 879.788,40 DHS (Huit cent soixante-dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-huit dirhams 40 centimes)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatifs aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- les concurrents peuvent, soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage, soit les déposer sur support papier dans les conditions prévues par l'article 31 du décret n° 2-12-349 susvisé.
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service technique de la commune EL GOURAANI
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

Les concurrents sont invités à fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification suivant :

Qualifications exigées	Classe	Secteur
J5	4	J

N°6877/PA

CONSTITUTION
Par acte SSP, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : STE NEKOR FER SARL

Objet : • EXPLOITANT UN ATELIER DE SOUDURE PAR PROCÉDES AUTOGÈNES OU ÉLECTRIQUES.
• ENTREPRENEUR DE TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTIONS
• NEGOCIANT.

Gérance: 1- Mr. KARIM AMGHAR Né le 22/09/1984, CIN N° R286068 Demeurant à HAY LAAZIB IMZOUAREN AL HOCEIMA.

2- Capital : 100.000,00 DH
Capital Social
Mr. KARIM AMGHAR ... 700 PARTS.

Mr. ABDELMAJID KARROUCH 300 PARTS.
Soit au total Mille PARTS 1000 parts

Durée : 99 ans.
3- Siège Social: 23 RUE RABAT IMZOUAREN AL HOCEIMA.

Le dépôt a été effectué au greffe du tribunal de première instance d'Al-Hoceima, l'immatriculation au RC a été faite le 06/04/2021 /sous le n°3311.

N° 6883/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Tarfaya
Secrétariat Général
Division du Budget et des Marchés

Service des Marchés
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRES
DES PRIX

N° : 07/PT/INDH/2021
Le 24 Août 2021 à 12H00min, il sera procédé, à la salle des réunions de la Province de Tarfaya à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

ACHAT DES MANUELS ET FOURNITURES SCOLAIRES AU PROFIT DES ÉLÈVES DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE LA PROVINCE DE TARFAYA POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2021/2022, DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE ROYALE D'UN MILLION DE CARTABLES.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés de la Province de Tarfaya, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État « www.marchespublics.gov.ma ».

• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : DIX MILLE DIRHAMS (10.000,00DHS).

• L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de : CENT TRENTE QUATRE MILLE SIX CENT VINGT CINQ DIRHAMS ET QUINZE CENTS TTC (134.625,15 DHS TTC).
Le contenu, la présentation

ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit soumissionner électroniquement via la plate forme des marchés publics ;
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés de la Province de Tarfaya ;

• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
• Soit les remettre au président du Jury d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du Règlement de Consultation.

N° 6884/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PREFECTURE D'INEZGANE AIT MELLOUL
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DU BUDGET
ET DES MARCHÉS
SERVICE DES
MARCHÉS
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT

N° 05/2021/INDH
Le 24 Aout 2021 à 10 Heures, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Gouverneur de la préfecture d'Inezgane Ait Melloul, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix ayant pour objet: TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DU COMPLEXE DAR TAKAFOU POUR LES PERSONNES AGES A LA COMMUNE AIT MELLOUL, PREFECTURE INEZGANE AIT MELLOUL.

Le dossier d'appel d'offres, peut être retiré auprès de la Division du Budget et des Marchés de la Préfecture d'Inezgane - Ait Melloul ou le télécharger à partir du Portail des Marchés Publics: www.marchespublics.gov.ma .

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 40.000,00 Dhs (Quarante mille Dirhams).
- L'estimation du coût des prestations objet de l'appel d'offres est fixée à la somme de : 1.352.838,00 Dhs TTC (un million trois cent cinquante-deux mille huit cent trente huit dirhams virgule zéro centimes toute taxe comprise).

Le contenu, le dépôt ainsi que la présentation des dossiers des concurrents, doivent être conformes aux dispositions des articles-27, 29, 31 et 148 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada-I 1434 (20 Mars 2013) relatif

aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
-Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Division du Budget et des Marchés de la Préfecture d'Inezgane Ait Melloul.

-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

-Soit les remettre, séance tenante, au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les transmettre par voie électronique au portail des marchés publics

Une visite des lieux est prévue le 12 Aout 2021 à 10 heures

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article-09 du Règlement de consultation.

N° 6885/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT, DE LA
LOGISTIQUE ET DE
L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DE KHEMISSSET
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT

N°: 32/2021/KH
Le 26/08/2021 à 10h00, il sera procédé dans les bureaux de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres Ouvert sur offres de prix pour : Etude de dédoublement de l'ouvrage d'art sur l'Auto-route A2 – Province de Khémisset.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du Bureau des Marchés de la DPETLE de Khémisset, Rue Kadi Ayad, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 5000,00 DH (Cinq mille Dirhams).
L'estimation des coûts des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 319.200,00 Dhs (Trois cent dix neuf mille deux cent Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé

de réception au bureau précité ;

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset, Rue Kadi Ayad ;

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

-soit les envoyer, par voie électronique, dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 6886/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT, DE LA
LOGISTIQUE ET DE
L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DE KHEMISSSET
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT

N°: 33/2021/KH
Le Jeudi 26/08/2021 à 10h30, il sera procédé dans les bureaux de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres Ouvert sur offres de prix pour : Travaux de signalisation horizontale de la RN6 de la DPETLE de Khémisset - Province de Khémisset.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du Bureau des Marchés de la DPETLE de Khémisset, Rue Kadi Ayad, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 10.000,00 DH (Dix mille Dirhams).
L'estimation des coûts des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 688.800,00 Dhs (Six cent quatre vingt huit mille huit cent Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la Direction Provinciale de

l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset, Rue Kadi Ayad ;

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

-soit les envoyer, par voie électronique, dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 6887/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT, DE LA
LOGISTIQUE ET DE
L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DE KHEMISSSET
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT

N°: 34/2021/KH
Le 26/08/2021 à 11h00, il sera procédé dans les bureaux de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres Ouvert sur offres de prix pour : Fourniture des panneaux de signalisation verticale pour le réseau routier de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Khémisset.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du Bureau des Marchés de la DPETLE de Khémisset, Rue Kadi Ayad, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 5.000,00 DH (Cinq mille Dirhams).
L'estimation des coûts des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 340.728,00 Dhs (Trois cent quarante mille sept cent vingt huit Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset, Rue Kadi Ayad ;

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

-soit les envoyer, par voie électronique, dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 6888/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA REGION
DE MARRAKECH-SAFI
PROVINCE
DE YOUSOUFIA
SECRETARIAT GENERAL
DUE
AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE
N° 06 / CA / 2021

Le Jeudi 26 Août 2021 à 10h00Mn, il sera procédé, au siège du Secrétariat Général de la Province de Youssoufia à l'ouverture des plis des architectes relative à la consultation architecturale pour L'Étude Architecturale et Suivi des Travaux de construction de Dar Taliba au lycée collégiale Ibn Banaa à la commune de Sbiaat -Province de Youssoufia-

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré auprès du bureau de la division de l'urbanisme et de l'environnement relevant du Secrétariat Général de la Province de Youssoufia . il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma .

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de 2 160 000 Dhs HTVA (Deux Millions Cent Soixante Mille Dirhams Hors Taxes)

Le contenu et le dépôt ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du Décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la division de l'urbanisme et de l'environnement relevant du Secrétariat Général de la Province de Youssoufia.

- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'Article 6 du Règlement de la Consultation Architecturale.

N° 6889/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION
DE MARRAKECH-SAFI
PROVINCE
DE YOUSOUFIA
SECRETARIAT GENERAL
DUE

AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE
N° 07 /CA /2021

Le Jeudi 26 août 2021 à 11h00Mn, Il sera procédé, au siège du Secrétariat Général de la Province de Youssoufia à l'ouverture des plis des architectes relative à la consultation architecturale pour L'Étude Architecturale et Suivi des Travaux de construction de 4 Unités Préscolaires à la commune Ras Ain et 2 unités préscolaires à la commune de Sbiaat de et 2 unités préscolaires Lekhoualqa, 2 Unités à la commune Guantour-Province de Youssoufia- Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré auprès du bureau de la division de L'urbanisme et de l'environnement relevant du Secrétariat Général de la Province de Youssoufia. , il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de 5.100.000 Dhs HTVA (cinq Millions Cent Mille Dirhams Hors Taxes) Le contenu et le dépôt ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du Décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la division de L'urbanisme et de l'environnement relevant du Secrétariat Général de la Province de Youssoufia.
- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'Article 6 du Règlement de la Consultation Architecturale.

N° 6890/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION
DE MARRAKECH-SAFI
PROVINCE
DE YOUSOUFIA
SECRETARIAT GENERAL
DUE

AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE
N° 08 /CA /2021

Le Jeudi 26 août 2021 à

12h00Mn, Il sera procédé, au siège du Secrétariat Général de la Province de Youssoufia à l'ouverture des plis des architectes relative à la consultation architecturale pour L'Étude Architecturale et Suivi des Travaux de construction de 4 Unités Préscolaires à la commune Ras Ain et 2 unités préscolaires à la commune de Sbiaat de et 2 unités préscolaires Lekhoualqa, 2 Unités à la commune Guantour-Province de Youssoufia- Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré auprès du bureau de la division de L'urbanisme et de l'environnement relevant du Secrétariat Général de la Province de Youssoufia. , il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de 1 600 000 Dhs HTVA (Un Million six Cent Mille Dirhams Hors Taxes) Le contenu et le dépôt ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du Décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la division de L'urbanisme et de l'environnement relevant du Secrétariat Général de la Province de Youssoufia.
- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'Article 6 du Règlement de la Consultation Architecturale.

N° 6891/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION
DE MARRAKECH-SAFI
PROVINCE
DE YOUSOUFIA
SECRETARIAT GENERAL
DUE

AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE
N° 09 /CA /2021

Le Jeudi 26 août 2021 à 13h00Mn, Il sera procédé, au siège du Secrétariat Général de la Province de Youssoufia à l'ouverture des plis des architectes relative à la consultation architecturale pour L'Étude Architecturale et Suivi des

Travaux de construction de 3 Unités Préscolaires à la commune de Jnan Bouih et 4 unités préscolaires à la commune d'Ighoud et 4 unités préscolaires à la commune de Jdour-Province de Youssoufia- Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré auprès du bureau de la division de L'urbanisme et de l'environnement relevant du Secrétariat Général de la Province de Youssoufia. , il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de 1 760 000 Dhs HTVA (Un Million sept Cent soixante Mille Dirhams Hors Taxes) Le contenu et le dépôt ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du Décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la division de L'urbanisme et de l'environnement relevant du Secrétariat Général de la Province de Youssoufia.
- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'Article 6 du Règlement de la Consultation Architecturale.

N° 6892/PA

ENTREPRENDRE
BUSINESS CENTER
PINOTEC « S.A.R.L »
DISSOLUTION ANTICIPÉE
Au terme de l'assemblée générale extraordinaire du 17/06/2021 les associés de la Société «PINOTEC SARL », société à responsabilité limitée au capital de 12.000,00 dh dont le siège social est situé à N°11 RUE AZIZ BELLAL 5EME ETG MAARIF CASABLANCA à décidé de dissoudre la société par anticipation, de nommer Mr MĒJRI MOHAMED, Mme HANANE HOUMANI en qualité des liquidateurs et de fixer le siège de la liquidation N°11 RUE AZIZ BELLAL 5EME ETG MAARIF CASA-

BLANCA Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 27/07/2021 sous le numéro 788109.

N° 6893/PA

ENTREPRENDRE
BUSINESS CENTER
WANDERLAB "S.A.R.L"
Constitution

Aux termes d'un acte SSP en date à Casablanca du 14/07/2021. Il a été Etabli les statuts d'une S.A.R.L dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION: WANDERLAB "S.A.R.L AU"
OBJET : MARCHAND EN GROS VETEMENTS CONFECTIONNES
LE SIEGE : CASABLANCA, 55 BD ZERKTOUNI ESPACE ZERKTOUNI 1ER ETG Q.H.
CAPITAL SOCIAL: 10.000,00 DHS, divisé en 100 parts de 100 DHS chacune:
- Mr LAHRAS ZAKARIA... .. 50,00 Parts
- Mme ASMAA BENLEMOUDEN... 50,00 Parts
Soit un total de 100,00 Parts
GERANCE : La société est gérée par Mr LAHRAS ZAKARIA
ANNEE SOCIALE : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
Le dépôt légal et l'immatriculation ont été effectués au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 27/07/2021 sous le numéro 788030.
RC N°511807.

Pour extrait et mention

N° 6894/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE BERRECHID
COMMUNE DEROUA
SERVICE DESAFFAIRES
ECONOMIQUES
COMMODO
INCOMMODO

Le président du conseil d'administration annonce la conduite des recherches sur les bénéfices et les inconvénients pendant une durée de 15 jours, à compter de la date de cette annonce dans les journaux
Et c'est selon la demande faite par SARL AU
Pour obtenir un permis de vente de poisson frais
Dans le magasin situé Al-Darwa Retail N° 686 Magasin N° 3 Al-Darwa Berrechid PROVINCE BERRECHID COMMUNE DEROUA
Il existe un registre de recherche ouvert au service des licences, où le public peut enregistrer ses observations pendant les heures de travail.

N° 6895/PA

OXYGYN FITNESS CLUB « SARL AU » AU CAPITAL DE 100.000,00 dhs.
SIÈGE SOCIAL: N° 2 BIS, IMMEUBLE 14, RUE ABU DABI, AVENUE MY ABDLAH MARRAKECH
Avis de transfert du siège : Suivant la décision de l'associé unique en date du 13/07/2021, enregistrée à Marrakech le 14/07/2021 l'associée unique de la dite société décide les modifications suivantes :

N° 6896/PA

A- Le transfert du siège social au nouveau local situé à : Lotissement Al Atlasi Immeuble N° 40 Al Manar Hay Al Izdihar 2 Marrakech.
B- La modification de l'objet social, à savoir : Exploitant d'immeubles locaux équipés de sport (salle de sport et fitness
2- Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Marrakech le 29/07/2021 sous le N° 126442, registre de commerce N° 113131.
N° 6896/PA

TAB SUP (S.A.R.L AU)
Aux termes d'un acte s. s. p. en date à Casablanca du 22/02/2021 il a été établi le Procès-Verbal des décisions de l'associé unique- LAABAI MOURAD pour l'approbation des Cessions des parts en totalité, ont été enregistrés à l'administration des impôts casa Anfa le 09/03/2021, sous les mentions-RE-15140-OR 11138 Mr LAABAI MOURAD a cédé la totalité des parts, sociales lui appartenant dans la société. TAB SUP soit cent (100) parts à (100,00) dirhams chacune soit au prix de 10.000,00 dirhams. a u profit, DE Madame FIKRI KAOUTAR .la vente et consentie et acceptée moyennant le prix (10.000,00) Dirhams- Après la cession et le transfert des parts l'article 6 et 7 deviennent comme suite-
1°) CAPITAL SOCIAL : 10.000,00 DH divisé en 1.00 parts sociales de 100 DH chacune, souscrites en totalité, libérées en Totalité attribuées à L' associé en proportion de son apports savoir :
Mme, FIKRI KAOUTAR. 100 parts * Soit. 100. PARTS, au Total 100 parts
6°) GERANCE : La société est gérée par Madame FIKRI KAOUTAR. elle a les pouvoirs les plus étendus Pour agir au nom de la société. en outre la signature est unique. MR LAABAI MOURAD a démissionné de son poste en qualité de gérant.
Le Dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal commercial de casablanca le 18/06/2021-sous numéro - 783294) R.C N° 442335 .

N° 6896/PA

N° 6897/PA

« SHEFFIELD » S.A.R.L
AU
Au Capital Social de 100.000,00 dhs
41, RUE TAMAAROUFT, BOURGOGNE CASABLANCA
-Cession de Parts Sociales
-Au terme d'un Procès-verbal de L'AGE de la société * SHEFFIELD * S.A.R.L A.U, du 06/07/2021 enregistré Le 06/07/2021, les associés de la dite société ont décidé ce qui suit :
* La Cession de (500 Parts) dans la société par :
* Le Cédant : Mr HOUSSAM SAID (500 Parts Sociales)

* Le Cessionnaire : Mr ED-DAHI TARIK (500 Parts Sociales)

* La Transformation de la forme juridique de la société d'une (S.A.R.L A.U) en (S.A.R.L) (suite aux différentes modifications)

* La Modification des articles 1, 6 et 7 des statuts

* La Mise à Jour des Statuts (suite aux différentes modifications)

- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca Le 27/07/2021 Sous N° 788136 dont R.C N° 287.047 /Casablanca.

POUR EXTRAIT ET MENTION
LA GERANCE

N° 6898/PA

STE "FIDMAG-CONSEIL" SARL

Cité Sadri, groupe 4, Rue 10, N° 60-1er Etage, Casablanca (0522) 70.80.46 / (0522) 71.82.99

* PALACE MOD *

Constitution

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 05/07/2021, enregistré le 12/07/2021 il a été établis les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont:

- Dénomination : Société «PALACE MOD» S.A.R.L A.U

- Objet : Marchand et Fabrication de Vêtements Confectionnés en Gros

- L'Achat, La Vente, La Distribution et les travaux à façon de tous les articles en textile

- Création de modèles concernant la confection
- Marchand Effectuant Import et export Sans Limitation de Références.

- Prestation de tout service.

- Siège Social : 12, RUE SABRI BOUJEMAA, 1er ETAGE, APT N° 6, CASABLANCA

- Durée : 99 ans.

Capital Social : CENT MILLES DIRHAMS (100.000,00 DH) divisé en MILLE (1.000) parts de CENT (100 DH) chacune, numérotées de 1 à 1.000 et divisé comme suit :

- Mr ESSAILI MOHSSINE ... 1.000 Parts

Gerance : La société administrée et gérée par Mr ESSAILI MOHSSINE, gérant unique.
- Répartition de Bénéfice : 5% à la réserve légale, le reste est mis à la disposition des associés.

- Année Sociale : L'année commerciale commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.

- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du Tribunal de commerce de Casablanca, Le 27/07/2021 Sous N° 788048. RC N° 511.837/Casablanca

POUR EXTRAIT ET MENTION
LA GERANCE

N° 6899/PA

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

PERCEPTION	VIT SUR LES NERFS	SYMBOLE DU CUIVRE	SCEPTIQUE HELAS	APPEL AU SECOURS	DE BAS EN HAUT DÉFAUT	QUARTIER DE REIMS	AMALG- AME	CUBE GRECQUE	COUPE
ALLÉGRESSE		TORCHIS		PAR		DÉCHIFFRÉ	VIEILLE CITÉ	POINT	
APERÇU AUTHENTIQUE		SYMBOLE DU LITHIUM		INTERDIT	AURORE	LETTRES DE NAPLES	LETTRES D'UHLAND		
DRAME NIPPON		OS DU PIED					ARTICLE		
MENEUR DE JE		PREND UNE DÉCISION							
			EN ÉBAUCHE MÉTAL		FILE		CUBE		FER
PARTIRA			LISIÈRE ZIGOUILLE				PRONOM PERSONNEL		
		PRÉPOSITION	LIQUIDA LETTRES DE TUNIS			PIGE	SYMBOLE DU RADIUM EN ÉPI À LA MODE		
CRACK CABOCHARD				PASSAGE À TABAC					
UNE FEMME DE CLASSE									

Solution mots flechés d'hier

EMÉCHE	NÂ	PC
OPIUM	ER	IR
BIR	ORANGE	
INCIPI	TND	
ALGIE	SEL	AI
EL	IA	TT
ETOFFER	H	
ÉTAIL	IVRES	
OREA	NEE	A
DREET	OP	
DR	UTOPISTE	
AUGURE	IN	ER

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâidi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumeïn Warrach
Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali Khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdolkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaiter
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE 130/64

Site web: www.libe.ma

E-mail: Liberation@libe.ma
Téléphone: 0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction: 0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

Journal Libération
Libération Maroc



Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												

Horizontalement.

- I. Ne sachant rien.
- II. Gymnastique en musique.
- Vieux goudron d'étanchéité.
- III. Fait un tour de roue.
- Accablé de critiques.
- IV. Au bout de la nuit. - Il aime deux femmes. - Registre du commerce.
- V. Code d'entrée qui laissa Ali baba.
- Crier comme un être très doux.
- VI. Pimente la conversation. - Chacun veut sauver la sienne. - Conviendra.
- VII. Mises en tas.
- VIII. Fixer solidement des tôles.
- Harem du sultan.
- IX. Force d'opposition.
- Y donne-t-on des œillets aux cochons ?
- X. Elles ont beaucoup d'enfants.

Verticalement.

- 1. C'est pénible à faire dans un bal.
- 2. Assurée de rentrées régulières.
- Tyrolienne de source.
- 3. Petit lopin de terre.
- Des hommes charmants.
- 4. La fête chez les militaires
- Elle est bonne à Marseille.
- 5. Snob sur les bords. - Imposé par le droit.
- 6. Eues. - Retour d'un soldat des USA.
- 7. Beignet des îles - Ville des Pays-Bas vive chez Brassens.
- 8. Pleine de vapeur d'eau.
- 9. Suivre à la trace. - L'Irlande poétique.
- 10. Réponse très décevante.
- Dévorant un canard.
- 11. Écrire en gros caractères. - Poisson rouge.
- 12. Bons à jeter.

Grilles de sudoku

<i>Facile</i>									<i>Moyen</i>								
		1		9		5			1			5	7	4	6		
	2		5			9	6		6	5		1					
	9			4		7		8				4			9		
	4	7		8		6			8	2	5	7					
3		2	1		4	8		7			3	4	9				
		8		5		1	4					9	8		3		
2		9		1			8		7		4						
	1	3			7		5					6		5	4		
		5		3		2			2	4	1	8			3		
<i>Difficile</i>									<i>Expert</i>								
				6		5	7					7		1	2		
			3					1	3		5	4			7		
1				4	5		3					2			4		
	5	4		3			2			3	4				8		
											6			2			
	8			5		3	1		8					7	6		
	7		5	2				9	1		2						
8					7					7		8	5		1		
	6	5		8						8	5	6					

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I	G	R	A	T	T	E	P	A	P	I	E	R
II	L	A	M	A		G	I	R	O	L	L	E
III	I	Y		P	I	E	S		S	L	I	P
IV	S	E	R	I	N	E	T	T	E		M	O
V	S	E	I	N	S		A	R	E	N	E	S
VI	I		P	O	U	R	R	I		I	S	E
VII	E	M	O	I		A	D	O	R	E		T
VIII	R	U	S	S	E	S		L	A	C	E	E
IX	E	S	T		V	E	T	E	M	E	N	T
X	S	C	E	L	E	R	A	T	E	S	S	E

<i>Facile</i>									<i>Moyen</i>								
2	8	1	4	3	6	9	7	5	6	7	4	3	5	2	9	8	1
9	3	6	5	7	8	4	2	1	2	8	1	7	4	9	3	5	6
7	4	5	1	9	2	6	3	8	9	5	3	8	1	6	4	2	7
6	7	4	3	8	1	5	9	2	4	1	7	5	2	8	6	3	9
8	5	2	9	6	4	3	1	7	3	9	8	4	6	7	2	1	5
3	1	9	2	5	7	8	4	6	5	6	2	1	9	3	7	4	8
4	6	8	7	1	3	2	5	9	8	4	9	2	7	5	1	6	3
5	2	7	6	4	9	1	8	3	7	2	5	6	3	1	8	9	4
1	9	3	8	2	5	7	6	4	1	3	6	9	8	4	5	7	2
<i>Difficile</i>									<i>Expert</i>								
2	8	9	7	4	6	5	3	1	8	7	4	5	3	9	6	1	2
6	3	7	8	1	5	9	4	2	5	9	2	8	6	1	4	3	7
5	1	4	9	3	2	6	8	7	3	1	6	7	2	4	8	5	9
1	7	5	6	2	3	4	9	8	2	8	9	6	4	5	1	7	3
8	4	3	1	5	9	7	2	6	6	5	7	1	8	3	2	9	4
9	2	6	4	8	7	3	1	5	1	4	3	9	7	2	5	6	8
7	6	8	3	9	1	2	5	4	9	6	8	2	5	7	3	4	1
4	9	2	5	6	8	1	7	3	4	2	1	3	9	6	7	8	5
3	5	1	2	7	4	8	6	9	7	3	5	4	1	8	9	2	6

Sport



L'équipe nationale d'athlétisme entre en lice

Zouhair Talbi exclu

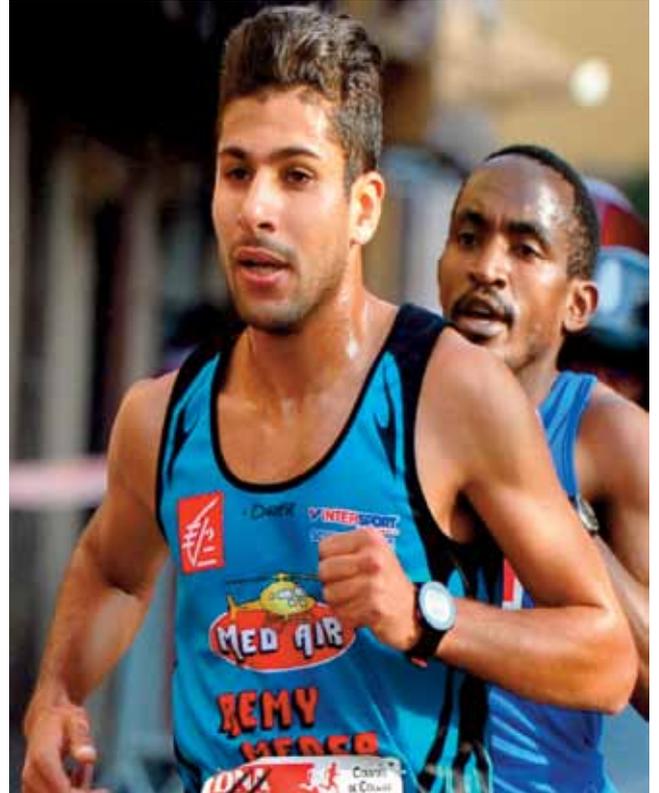
Porteuse des derniers espoirs marocains de médailles lors de cette 32ème édition des JO, l'équipe nationale d'athlétisme nous plonge déjà dans le désespoir, avant même que ses athlètes ne foulent la piste du stade olympique de Tokyo. La faute à Zouhair Talbi. Le spécialiste des épreuves de demi-fond (5000m) et de fond (10.000), a été rattrapé par la patrouille, après avoir échoué à "satisfaire aux standards des contrôles antidopage hors compétition", a précisé, jeudi, l'Unité d'intégrité de l'athlétisme (AIU).

Talbi n'est pas un cas isolé. Il fait partie d'une liste de vingt athlètes, tous issus de pays regardés depuis quelques années du coin de l'œil par les instances olympiques. La raison ? Ils sont classés dans la "catégorie A", considérée comme "à haut risque". Dans les faits, cette classification impose aux compétiteurs représentant ces pays de se soumettre à trois tests dans les dix mois précédant une grande compétition, qui plus est quand il s'agit de l'événement planétaire que sont les Jeux olympiques. Deux hypothèses sont plausibles : soit la Fédération Royale marocaine d'athlétisme n'a pas satisfait le quota de tests imposés, soit il s'agit de

"no shows". Ce terme, désignant l'absence d'un athlète lors d'un contrôle antidopage inopiné, ainsi que la non communication de sa nouvelle localisation, aurait donc été fatal au Marocain de 26 ans qui réside à Oklahoma City, aux Etats-Unis.

Cela dit, il ne faut pas céder aux conclusions hâtives. Cette sanction n'est en aucun cas une preuve de dopage. Mais c'est la stricte application du règlement. Règlement drastiquement renforcé depuis que le Comité international olympique (CIO) a décidé pour la première fois de l'histoire des JO de déléguer ses obligations antidopage à une organisation indépendante, à savoir l'Agence de contrôle internationale (ACI). Son patron, David Howman, ne se réjouit pas pour autant de cette situation. Loin s'en faut. "Si les pays à risque ont réalisé des améliorations significatives dans la lutte antidopage, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir", a-t-il regretté.

Des regrets partagés de ce côté-ci de la Méditerranée par une population marocaine qui n'en finit plus d'essuyer déception sur déception, depuis le coup d'envoi de ces Jeux olympiques particuliers à plus d'un titre. On ne serait



pas contre un peu de lumière dans ce sombre océan de désespoir. Une lueur qui pourrait émaner du kayakiste Mathis Souidi, qualifié pour les demi-finales du canoë slalom, programmées vendredi matin (6h GMT+1). D'autres Marocains seront en lice un peu plus tôt, notamment en athlétisme. Mais on ne se risquerait pas de parier sur des exploits de Tindouft Mohamed, en 3000 m steeple (1ère série à 1h30), Ben Zahra Abdelkrim (2ème série à 1h47), contrai-

rement à Soufiane El Bakkali.

Tous les yeux seront rivés sur la course du natif de Fès. Certes des petits yeux, sa série commençant assez tard (2h04), mais des yeux emplis d'enthousiasme. Ce sera moins le cas au moment où Arafi Rababe s'élancera pour décrocher une qualification en 800m (2h57). Mais tous, attendus ou pas, ont le droit de rêver. Et nous aussi.

Chady Chaabi

Joshua Cheptegei, l'ombre d'un doute

Patron du fond mondial depuis 2019, Joshua Cheptegei est le grand favori du 10.000 m des Jeux olympiques de Tokyo, vendredi, mais il a suffi de quelques résultats en dents de scie cette année et l'émergence d'une génération de jeunes coureurs sans complexes pour diffuser le poison du doute.

Quel visage offrira l'Ougandais lors de la première grande finale d'athlétisme de ces JO ? A priori, le champion du monde et recordman du monde (26 min 11 sec 00) pourrait sembler à l'abri d'une mauvaise surprise.

C'est sans compter la menace pressante d'une concurrence de plus en plus vive et une forme chancelante, lui qui ambitionne de signer au Japon un doublé olympique 5000 m-10.000 m, à l'image des dernières grandes figures des longues distances, Kenenisa Bekele (2008) et Mo Farah (2012, 2016).

Il y a d'abord eu sa tentative avortée dans la quête de la meilleure performance de tous les temps sur 3.000 m, épreuve non disputée

en grands championnats, le 19 mai à Ostrava (République tchèque). Vainqueur de la course en 7 min 33 sec 24, Cheptegei, diminué par une infection bactérienne, n'était pas parvenu à s'approcher du chrono ahurissant réussi en 1996 par le Kényan Daniel Komen (7 min 20 sec 67). Un premier avertissement pour le coureur de 24 ans qui avait pourtant osé affirmer la veille que le temps du Kényan n'était pas "intouchable".

Mais la plus grosse alerte est intervenue le 10 juin à Florence en Ligue de diamant. Pour son premier 5.000 m depuis son record du monde (12 min 35 sec 36, le 14 août 2020 à Monaco), Cheptegei pensait pouvoir comme d'habitude écoeurer ses adversaires en s'envolant à mi-parcours mais il avait fini par craquer et subir la loi du prodige norvégien Jakob Ingebrigtsen (20 ans), terminant à une surprenante sixième place.

Signe que l'Ougandais, dont le dernier 10.000 m remonte au 7 octobre 2020, date de

son record du monde établi à Valence (Espagne), n'est plus aussi souverain. Une donnée qui n'a pas échappé à ses rivaux au potentiel ravageur. "Quand on est battu, ça ouvre des perspectives aux autres coureurs, analyse pour l'AFP l'entraîneur français Jean-Claude Vollmer. Sa défaite sur 5.000 m sème forcément le doute dans son esprit et donne de l'espoir à ses concurrents. Il n'est plus imbattable et intouchable."

Si Mo Farah ne s'est pas qualifié et que le Kényan Geoffrey Kipsang Kamworor, vice-champion du monde du 10.000 m en 2015 et ex-recordman du monde du semi-marathon, est forfait sur blessure, un vent de jeunesse souffle sur le demi-fond.

Le principal danger pour Cheptegei est incarné par son compatriote Jakob Kiplimo. A seulement 20 ans, l'Ougandais est devenu cette année le septième performeur de tous les temps sur 10.000 m (26 min 33 sec 93) en pulvérisant son record personnel de près d'une mi-

nute. Champion du monde de semi-marathon en 2020, il avait dominé Cheptegei qui n'avait fini que quatrième.

Il ne faut pas non plus sous-estimer les Ethiopiens Yomif Kejelcha (23 ans), vice-champion du monde du 10.000 m, et Selemon Barega (21 ans), deuxième des Mondiaux-2019 sur 5.000 m, ainsi que les deux Kényans Rodgers Kwemai (24 ans) et Rhonex Kipruto (21 ans), médaillé d'or mondial juniors sur 10.000 m en 2018.

Jean-Claude Vollmer promet une course "très ouverte" et "une belle empoignée", estimant que Kiplimo a un "potentiel supérieur" à Cheptegei et pariant sur une "tactique d'équipe" des Ethiopiens.

"C'est un championnat, il n'y aura pas de lièvres ou de guidage lumineux pour faire un record du monde, relève le technicien. Cheptegei a impressionné en 2019 mais il n'est plus du tout l'ultra-favori. Il est moins fort qu'avant".



Un titre amplement mérité pour le Wydad

Officiellement, le Wydad a été sacré, mercredi soir au Complexe sportif Mohammed V de Casablanca, champion du Maroc pour la saison 2020-2021. Un titre amplement mérité pour des Rouges qui ont survolé le championnat sur tous les plans au grand bonheur de leur public, qui, à cause de la pandémie du Covid, n'a pu vivre ces moments de bonheur et de gloire qu'à travers la télé.

S'étant déjà assurés la consécration deux manches avant la fin de cet exercice exceptionnel, le second après celui de l'année dernière bouclé à huis clos en raison du nouveau coronavirus, les Wydadis avaient à cœur de terminer la saison en beauté, surtout après deux contre-performances, une défaite inattendue à domicile face à l'IRT et un nul heureux en déplacement devant le SCCM.

En recevant l'ASFAR, équipe qui a choisi d'aligner pas mal de réservistes, ménageant ses cadres pour le match des demi-finales de la Coupe du Trône samedi prochain à Agadir contre le Raja de Beni Mellal, le WAC, au complet, a rendu une copie digne du standing d'un champion, fier d'étoffer son copieux palmarès par un 21ème titre dont 16 depuis la création de la FRMF en 1956.

L'on a pu voir à l'œuvre un Wydad des meilleurs jours qui a démarré la partie pied au plancher dans l'espoir de débloquer la situation. L'objectif escompté a été atteint en deux temps grâce au doublé de Zouhir Moutaraji, qui revient de loin, heureux de boucler le compteur buts des Rouges qui présentent d'ailleurs la meilleure ligne d'attaque du championnat avec 58 réalisations et le troi-

sième meilleur bloc défensif avec 26 buts encaissés, tout comme le Raja, mais derrière le Hassania d'Agadir à qui revient la pole position (24 buts) et le Chabab de Mohammédia (25 buts).

Le Wydad est en droit de se targuer d'une autre performance, le cumul de points. L'équipe a totalisé 67 unités suite à 20 victoires, contre 7 matches nuls et seulement trois défaites et ce nombre de points aurait pu être beaucoup plus conséquents, si quelques rencontres n'avaient pas été ratées lamentablement.

Le titre de meilleur buteur a été attribué à Ayoub El Kaabi, annoncé partant pour le club émirati de Beni Yas, avec 18 réalisations et bon nombre d'occasions manquées. Il aurait pu pulvériser un record vieux de 39 ans détenu par l'ex-joueur du KAC, Mohamed Boussati qui avait inscrit 25 buts dans un championnat à 20 clubs à l'époque.

Bref une saison réussie pour les Rouges avec un seul bémol, l'élimination au stade des demi-finales de la Ligue des champions par le club sud-africain de Kaizer Chiefs qui n'avait pas fait le poids en finale devant les Egyptiens d'Al Ahly qui s'étaient imposés au Complexe Mohammed V de Casablanca.

Une déconvenue difficile à digérer pour les composantes wydadies qui auraient tant aimé voir leur club sacré pour la troisième fois en Ligue des champions, qui plus est à la maison. Ça reste un ratage, mais le WAC a une autre carte à jouer, celle de la Coupe du Trône, épreuve qu'il n'a plus remportée depuis deux décades. Pour ce faire, le Wydad, qui aspire au doublé, est sommé de franchir, ce samedi en demi-finale au Grand stade de Marrakech, le cap du Moghreb de Tétouan, équipe reléguée en D2 en compagnie de la Renaissance de Zemamra.

Mohamed Bouarab

Report du tirage au sort de la CAN

Le tirage au sort de la Coupe d'Afrique des nations (CAN-2021) aura lieu le 17 août à Yaoundé, a annoncé mercredi la Fédération camerounaise de football (Féca-foot) sur son compte Twitter.

"Les équipes de la CAF restent pleinement mobilisées pour faire de cet événement un succès national, continental et international", a, de son côté, indiqué la Confédération africaine de football dans une correspondance adressée à la Fécafoot.

Initialement prévue le 25 juin 2021, la cérémonie avait été reportée en raison de la pandémie du Covid-19, avant d'être reprogrammée pour le 15 août, puis pour le 17 du même mois.

La CAN 2021, deuxième édition à 24 équipes, se disputera du 9 janvier au 6 février 2022 dans les villes camerounaises de Yaoundé, Douala et Bafoussam.

Palmarès

Le Wydad de Casablanca (WAC) s'est adjugé son 21^e titre de champion du Maroc, au terme de sa victoire à Oujda face au Mouloudia local (2-0), en match comptant pour la 27^e journée.

Le WAC est le club le plus titré du championnat marocain avec 21 titres, dont 16 depuis la création de la Fédération Royale marocaine de football en 1956, devant l'AS FAR (12) et le Raja de Casablanca (12), alors que le KAC de Kénitra et le Moghreb de Fès sont à égalité (4).

Voici, par ailleurs, le palmarès des clubs qui ont remporté le championnat du Maroc:

1956/1957 WAC Casablanca
 1957/1958 Kawkab Marrakech
 1958/1959 Etoile de Casablanca
 1959/1960 KAC de Kénitra
 1960/1961 AS FAR
 1961/1962 AS FAR
 1962/1963 AS FAR
 1963/1964 AS FAR
 1964/1965 MAS
 1965/1966 WAC Casablanca
 1966/1967 AS FAR
 1967/1968 AS FAR
 1968/1969 WAC Casablanca
 1969/1970 AS FAR
 1970/1971 Renaissance de Settat
 1971/1972 RAC Casablanca
 1972/1973 KAC Kénitra
 1973/1974 Raja de Beni Mellal
 1974/1975 MC Oujda
 1975/1976 WAC Casablanca
 1976/1977 WAC Casablanca
 1977/1978 WAC Casablanca
 1978/1979 MAS
 1979/1980 Chabab Mohammédia
 1980/1981 KAC Kénitra
 1981/1982 KAC Kénitra
 1982/1983 MAS
 1983/1984 AS FAR
 1984/1985 MAS
 1985/1986 WAC Casablanca
 1986/1987 AS FAR
 1987/1988 Raja Casablanca
 1988/1989 AS FAR
 1989/1990 WAC Casablanca
 1990/1991 WAC Casablanca
 1991/1992 Kawkab Marrakech
 1992/1993 WAC Casablanca
 1993/1994 Olympique de Casablanca
 1994/1995 CODM
 1995/1996 Raja Casablanca
 1996/1997 Raja Casablanca
 1997/1998 Raja Casablanca
 1998/1999 Raja Casablanca
 1999/2000 Raja Casablanca
 2000/2001 Raja Casablanca
 2001/2002 HUSA Agadir
 2002/2003 HUSA Agadir
 2003/2004 Raja Casablanca
 2004/2005 AS FAR
 2005/2006 WAC Casablanca
 2006/2007 Olympique Khouribga
 2007/2008 AS FAR
 2008/2009 Raja Casablanca
 2009/2010 WAC Casablanca
 2010/2011 Raja Casablanca
 2011/2012 Moghreb Tétouan
 2012/2013 Raja Casablanca
 2013/2014 Moghreb Tétouan
 2014/2015 WAC Casablanca
 2015/2016 FUS Rabat
 2016/2017 WAC Casablanca
 2017/2018 Itihad Tanger
 2018/2019 WAC Casablanca
 2019/2020 Raja de Casablanca
 2020/2021 Wydad de Casablanca

- Tu n'as pas voulu qu'il joue en bourse avec ton argent ? s'exclame-t-elle. C'est dingue ça. Elle s'écarte légèrement de moi pour mieux me contempler, comme si j'étais une espèce zoologique rare, d'elle inconnue.

- Tu n'as quand même pas été jusqu'à payer ta coupe de champagne ?

- Non. Mais ton père ne paye pas non plus. Il signe une facture.

- Olivier l'incorruptible... Tu n'as donc aucun désir de Porsche ou de Ferrari ?

- J'ai des désirs, belle Mathilde, mais pas de baignoires.

- Vraiment ? De quoi donc ?

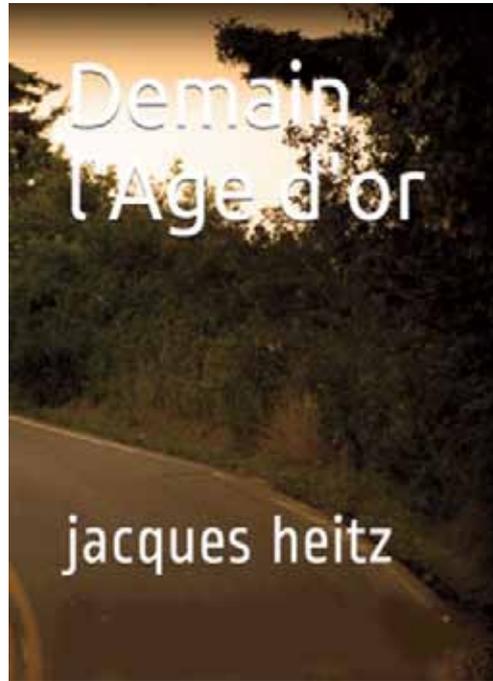
- Voilà que j'ai un trou de mémoire. Je ne me souviens plus bien de tes seins. La couleur des bouts.

- Les poètes parlent de fraises à leur propos. Mais les miens sont pâles.

- Des fraises bios peut-être. Voyons. L'élégante Mathilde, la mondaine, la délicate porcelaine, se transforme au lit en une amazone frénétique. Surprenant métamorphose. Elle ne souffre d'aucune inhibition, se régale de mots crus que j'aurais pensés inconcevables dans sa jolie bouche, sa souplesse et sa légèreté l'autorisent à prendre des initiatives risquées pour les articulations et les vertèbres et ce jour-là, est-ce pour me récompenser de mon incorruptibilité, me fait don, dans des conditions d'hygiène irréprochables, de son anusienne virgi-

nité. Dans les semaines qui suivent, préoccupé mentalement par ma soutenance de thèse, très occupé aussi par Mathilde avec qui je connais des déchainements sensuels sans précédent, je pourrais me dire somme toute, tout compte fait et sans aucun doute, très heureux. D'ailleurs, mon eczéma a presque disparu.

Mais cinq ans après ma rupture avec Fiorella, puis-je m'autoriser à être pleinement heureux ? Ne serait-ce pas trahir mon souvenir le plus cher : ces moments où elle me donnait accès à un monde léger, immatériel, lumineux, si différent de l'ardente animalité qu'est l'amour avec l'élégante Mathilde ? Me donner, m'abandonner, m'éprendre de la fille de Frans Verbeke, n'est-ce pas dangereux ? Une héritière qui se déplace en limousine avec chauffeur quand elle n'est pas avec moi ? Lors de nos premières rencontres, intimidé par sa perfection, je lui ai cherché des défauts. Ceux que je lui ai trouvés me la rendent proche, humaine, rassurante pour le vilain petit canard complexe que j'étais à Bruges il n'y a pas si longtemps. Mathilde doute, hésite, craint les conflits, veut se faire pardonner ses origines. Elle se sent profondément mal à l'aise dans son milieu. Elle lit des journaux de gauche dans lesquels son père est souvent attaqué. Plusieurs fois accusé d'entente illicite, de détournement de fonds, d'abus de biens sociaux, d'évasion fiscale, il ressort



plus blanc que neige de procès classés sans suite ou aboutissant à des non-lieux. Bref un puissant de ce monde dans toute sa banalité.

Il me fait livrer à mon appartement une caisse de grands crus de bordeaux que j'ai la faiblesse de ne pas refuser. Et un peu plus tard me fait savoir par sa fille que sa maison d'Antibes nous est grande ouverte. Nous pouvons y aller tous les deux

quand nous voulons ainsi que dans son domaine en Touraine. Mathilde reçoit les clefs des deux demeures, il suffit de prévenir les gardiens qui nous aideront en toutes choses et prépareront nos repas. Je résiste un peu, je dois travailler à ma thèse même quand je suis en vacances. Mais la tentation est trop forte, nous irons nous réchauffer au soleil de la Méditerranée et en Touraine

Mathilde retrouve sa jument, une alezane nommée Sarah qu'elle montera nue à plusieurs reprises quand nous sommes dans la forêt loin des regards. Une vision inoubliable dont le souvenir, je n'en doute pas, agrémente mes vieux jours. J'ai beau savoir que je suis en train de céder aux sirènes d'une vie de facilité et de confort, je me laisse faire et quand Verbeke m'informe qu'il peut obtenir pour moi un poste de chroniqueur littéraire au journal «Le Soir», j'accepte aussitôt cette tâche nouvelle qui me rehausse encore aux yeux de Mathilde. Car il demeure entre nous cette différence de statut : j'ai 27 ans, elle 22, je suis professeur, bientôt docteur, et elle étudiante. Je suis le grand aîné, l'encyclopédie ambulante censée avoir des réponses à tout.

Insidieusement, je me laisse prendre au piège. Mon appartement s'emplit des cadeaux de Mathilde achetés avec ses cartes de crédit inépuisables. Une armoire à vins, des tapis d'Orient de grand prix, des vêtements coûteux. Nous sortons peu. Elle veut, je crois, me donner des gages de son sérieux et nous nous retrouvons souvent le soir, dans les fauteuils de ma salle de séjour à lire, écrire et prendre des notes. Universitaires studieux. Elle veut décrocher son diplôme d'enseignante. Ainsi me dit-elle, si je me fâche avec ma famille, j'aurai un métier, je serai indépendante.

(A suivre)

Recettes

Crème de chèvre et sa compotée d'abricots



Ingrédients pour 4 personnes
 1 crottin de chèvre frais
 1 crottin de chèvre sec
 5 abricots
 1 oignon rose
 4 cuillères à soupe d'huile de noix
 5 cl de crème liquide
 sel, poivre
 10 g de beurre demi-sel
 2 cuillères à soupe de vinaigre de cidre

Préparation de la recette
 Pour la compotée d'abricots :
 Éplucher l'oignon, l'émincer finement. Laver les abricots, les couper en

deux et les dénoyauter. Dans une poêle, faire fondre le beurre, ajouter l'oignon et laisser cuire 3 minutes. Ajouter les abricots et le vinaigre de cidre. Faire compoter 10 minutes. Laisser reposer au frais.

Pour la crème de chèvre :

Dans un saladier, réunir les deux fromages. À l'aide d'une fourchette, les écraser en incorporant l'huile de noix et la crème liquide. Saler et poivrer. Dresser les verrines en alternant la compotée d'abricots refroidie, la crème de chèvre et les pousses germées.

Rien n'arrête les cacatoès, pas même un couvercle de poubelle

L'être humain, pour acquérir de nouvelles compétences, s'inspire souvent de modèles plus expérimentés, à l'instar des enfants qui observent et reproduisent les gestes de leurs aînés, ou des sportifs amateurs qui analysent le jeu de jambes des champions pour les imiter.

Cette méthode éprouvée fonctionne aussi chez les cacatoès, selon une étude publiée jeudi dans la revue Science, qui se penche sur les poubelles de Sydney pour documenter un exemple d'"apprentissage social" dans le règne animal.

Tout a commencé lorsqu'un scientifique de l'Australian Museum a filmé avec son téléphone un cacatoès à l'humpe jaune en train d'ouvrir une poubelle à l'aide de son bec et d'une patte, pour se repaître de son contenu.

"Ça nous a intrigués parce qu'il s'agissait d'une innovation, d'un nouveau moyen d'accéder à des ressources en ville", raconte à l'AFP Barbara Klump, de l'institut Max Planck sur le comportement animal, auteure principale de cette étude.

Les chercheurs ont réalisé qu'ils tenaient là une chance rare d'étudier les transmissions de nouveaux savoir-faire dans le monde animal.

Ces cousins du perroquet, connus



pour leurs crêtes imposantes et leur grande intelligence, "sont présents sur toute la côte est de l'Australie et les poubelles sont exactement les mêmes partout", des conditions parfaites pour une expérience grandeur nature, selon la chercheuse.

Mais d'abord, il fallait savoir si d'autres cacatoès savaient ouvrir ces précieux garde-manger.

Dans un questionnaire en ligne, les chercheurs ont demandé aux habitants du Grand Sydney et de la région de Wollongong (plus au sud) s'ils avaient déjà été témoins de cette prouesse et quand. Leurs réponses ont montré qu'en

2018, les cacatoès n'avaient été pris en flagrant délit que dans trois quartiers, alors qu'à la fin de 2019, la pratique avait été constatée dans 44 d'entre eux.

Une analyse plus fine a confirmé que la technique s'était d'abord propagée dans les quartiers adjacents des premières zones, puis s'était étendue de plus en plus loin, ce qui a permis d'écarteler l'intervention du hasard.

Pour mieux comprendre le phénomène, l'équipe a observé de plus près les cacatoès à l'oeuvre et a pris conscience de la difficulté d'ouvrir une poubelle quand on est ailé.

Sur un groupe donné, seuls 10% de ces oiseaux réussissaient à ouvrir les poubelles, les autres profitant des efforts de ces "pionniers".

La manœuvre des plus doués consiste en cinq étapes : faire levier sur le couvercle, l'entrebâiller, le bloquer, se déplacer vers la charnière pour l'ouvrir plus grand, le renverser.

À chaque étape, les chercheurs ont observé des variations : certains cacatoès ouvraient le couvercle au niveau de la poignée, d'autres plus près des bords, d'autres renversaient leur tête pendant la manipulation... Et les différences étaient corrélées à la géographie, avec certaines techniques très localisées dans certains quartiers.